MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL

BURKINA FASO

Unité - Progrès-Justice

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES - PADEL 2017-2020

MARS 2017

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
SIGLES ET ACRONYMES 3
RESUME EXECUTIF 6
INTRODUCTION 7
1. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES 8
1.1. Analyse socio-économique 8
1.2. Analyse multidimensionnelle de la pauvreté 9
1.3. Cadre législatif et règlementaire du développement économique des Collectivités territoriales 10
1.4. Cadre institutionnel de développement des économies locales 11
1.5. Etat des lieux des politiques et stratégies de développement en cours de mise en œuvre en matière de développement des économies locales 11
1.6. Analyse sectorielle des économies locales, de l'énergie, de la protection sociale et de l'inclusion financière 15
2. LE PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES (PADEL) 21
2.1. Fondements du PADEL 22
2.2. Principes Directeurs du PADEL 23
2.3. Objectifs du PADEL 26
2.4. Composantes du PADEL 26
2.5 Synergie entre les composantes du PADEL 32
2.6. Bénéficiaires du programme 33
2.7. Financement du PADEL 33
2.8. Strategie de mise en œuvre 35
2.9 dispositif de suivi-évaluation et audit du programme 39
2.10. Cadre des résultats 40
2.11. Les risques majeurs du Programme 44
CONCLUSION 46
ANNEXES 48

SIGLES ET ACRONYMES

AEPS	Adduction d'eau potable simplifiée
APBEF	Association professionnelle des banques et établissements financiers
AP/ SFD	Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés
AGR	Activité génératrice de revenus
AN	Assemblée Nationale
CARFO	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEG	Collège d'enseignement général
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CPAF	Centre Permanent d'Aphabétisation et de Formation
CSMOD	Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CT	Collectivité Territoriale
DDLR	Direction du développement local et régional
DGDT	Direction Générale du Développement Territorial
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DREP	Direction régionale de l'économie et de la planification
DSC/SFD	Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés
EMC	Enquête multisectorielle continue
FPDCT	Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales
IDH	Indice de développement humain
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie

KIT-DELI	Kit de développement économique local intégré
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PADAB	Programme d'appui au développement de l'agriculture au Burkina Faso
PADEL	Programme d'appui au développement des économies locales
PDSEB	Programme de développement stratégique de l'éducation de base
PIB	Produit intérieur brut
PLD	Plan local de développement
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNDS	Programme national de développement sanitaire
PN-PTFM/LCP	Programme national plates-formes multifonctionnelle pour la lutte contre la pauvreté
PNSR	Programme national du secteur rural
PNUD	Programme de nations unies pour le développement
POSEF	Politique sectorielle de l'économie et des finances
PRD	Plan régional de développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTFM	Programme national plateformes multifonctionnelles
PTMEI	Programme de transformation et de modernisation de l'économie informelle
SEAT	Secrétariat d'Etat chargé de l'aménagement du territoire
SIG	Système d'information géographique
UNCDF	Fonds d'équipement des Nations Unies
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UPI	Unité de production informelle

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Coûts des composantes du PADEL----------33
Tableau 2 : Détail des sources de financement----------34
Tableau 3: Plan d'Evaluation du PADEL----------45
Tableau 4: Plan de suivi du PADEL ----------45

RESUME EXECUTIF

Le diagnostic général de la situation nationale du Burkina Faso fait ressortir qu'en dépit des avancées majeures enregistrées dans les différents domaines socio-économiques, entre 2010 et 2014, plus de quatre burkinabè sur dix vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté. Cette pauvreté reste caractérisée par de fortes disparités intra et extra régionales. Fort de ce constat, et en application de l'engagement de Son Excellence Monsieur le Président du Faso de lutter contre la pauvreté et réduire les disparités inter et intra régionales, le Gouvernement a décidé de formuler le Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL), placé sous le leadership du Ministère de l'économie des finances et du développement. Le PADEL se positionne comme un des programmes majeurs dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social dont l'ambition est la transformation structurelle de l'économie Burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

La mise en œuvre du PADEL, qui couvrira toutes les treize régions du Burkina Faso sur la période 2017-2020, permettra de bâtir des économies locales dynamiques, prospères et inclusives au Burkina Faso. De façon spécifique, il s'agira de : (i) développer les filières porteuses d'emplois dans les collectivités en vue de soutenir l'économie locale ; (ii) fournir des services énergétiques modernes et les infrastructures socioéconomiques de base aux populations, aux collectivités et aux micro-entreprises ; (iii) renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et les inclure dans le circuit économique ; (iv) développer des services financiers adaptés, inclusifs et accessibles pour soutenir l'économie locale.

Le PADEL s'opérationnalisera à travers des kits de développement local intégré (KIT – DELI) qui est un package d'investissements minimum qui se constituera en fonction des spécificités de chaque région. Il s'exécutera à travers quatre composantes cohérentes et complémentaires que sont: (i) composante 1 : Développement des filières porteuses et transformation des unités de production informelles. (ii) composante 2 : Développement des services énergétiques modernes et d'infrastructures socio-économiques de base ; (iii) composante 3 : Protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique, (iv) composante 4 : Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations.

Il sera mis en œuvre à travers un arrangement institutionnel de gestion qui vise à délivrer des résultats rapides, dans des délais limités, aux collectivités territoriales et aux populations. Son coût global est estimé à trois quatre-vingt-seize milliards cent vingt-trois millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent vingt (396 123 525 720) Francs CFA. Il sera assuré par l'Etat (40%), les collectivités territoriales (5%) et les Partenaires techniques et financiers (55%).

La mise en œuvre du PADEL permettra d'optimiser l'investissement public et privé et de concentrer les efforts sur les potentialités de chaque région. Elle sollicitera la mobilisation des collectivités territoriales, en tant qu'acteurs majeurs (et bénéficiaires) de cette transformation structurelle.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso s'est doté d'un référentiel pour le pilotage et la gestion du développement économique et social, le Plan national de développement économique et social (PNDES), qui vient en remplacement de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD, 2011-2015). Le PNDES se veut un cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles et thématiques ainsi que des engagements internationaux auxquels le pays a souscrit.

Le PNDES entre en vigueur au moment où, la pauvreté reste un phénomène endémique en dépit de la croissance moyenne de 6,4% observée au cours de la période 1995–2013 (EMC, INSD, 2014). En effet, nonobstant la réduction de l'incidence de la pauvreté de 6 points de pourcentage entre 2010 et 2014 induite par la croissance, plus de quatre (4) burkinabè sur dix (10) vivent en-dessous du seuil de pauvreté. L'exclusion sociale este donc un défi majeur à relever pour le pays. L'autre constat majeur de la situation de la pauvreté est son caractère essentiellement rural qui l'explique à plus de 93%. Ainsi, le seuil de pauvreté monétaire est de 9,3% dans la région du Centre (majoritairement urbaine), soit 70,4% ; 59,7% et 51,6% respectivement dans les régions du Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest (à majorité rurale). Ces inégalités inter régionales sont exacerbées par les fortes inégalités intra régionales.

Il en résulte une situation socioéconomique exsangue marquée par : (i) une offre de services sociaux de base insuffisante, de qualité médiocre et financièrement peu accessible aux populations les plus démunies ; toute chose qui contribue au transfert intergénérationnel de la pauvreté ; (ii) une plateforme infrastructurelle inexistante ou insuffisante et vétuste renchérissant les coûts de production et grevant la compétitivité locale ; (iii) un secteur privé embryonnaire dominé par des activités de commercialisation sans une réelle valeur ajoutée, (iv) la faiblesse, voire l'absence d'un système de protection sociale offrant des mécanismes de filets sociaux aux personnes vulnérables. A tout cela s'ajoute la forte croissance démographique (3,1% l'an) qui rogne fortement la croissance économique. Un tel paysage n'offre pas un environnement propice à l'édification d'une économie locale dynamique à même de générer une croissance inclusive robuste avec un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. Cet état de fait est alourdi par les inégalités de genre qui excluent une frange importante de la population de la sphère économique.

Face à ces constats, des actions vigoureuses doivent être diligentées pour insuffler une dynamique nouvelle aux collectivités territoriales.

Apporter des réponses appropriées à ces contraintes et restaurer une stabilité socio-économique, constitue un enjeu stratégique. C'est dans cette optique que Son Excellence le Président du Faso, s'est engagé à réduire les disparités inter et intrarégionales.

Dans l'optique d'opérationnaliser cet engagement, il est inscrit dans le PNDES des actions pour la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales. Pour ce faire, les actions envisagées, notamment pour les collectivités accusant plus de retards, devront viser l'amélioration de

l'attractivité et le marketing territorial, en les inscrivant dans une perspective d'optimisation de l'investissement public et de concentration des efforts sur les potentialités de chaque région. Cela passera entre autres par : (i) la valorisation de toutes les potentialités locales au profit du bien-être collectif, (ii) la mise à niveau de la plateforme infrastructurelle régionale, (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires et l'appui au développement d'un secteur privé local dynamique, (iv) la mise en place de programmes spécifiques à gains rapides pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL), qui va couvrir la période 2017-2020 en vue de bâtir des économies locales dynamiques, prospères et inclusives.

1. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES

1.1. Analyse socio-économique

Le Burkina Faso connaît une croissance économique erratique depuis 1960. Cette fluctuation de l'activité économique, en conjonction avec une forte croissance démographique (3,1% par an), n'a pas permis d'enregistrer un véritable progrès en termes de développement économique et social. De 1960 à 2014, le revenu par habitant n'a augmenté que d'environ 2% l'an, ce qui n'a pas permis d'améliorer considérablement les conditions de vie des burkinabè. En 2014, l'Indice de développement humain (IDH) se situait à 0,402 (PNUD, 2015) faisant du Burkina Faso, un pays à faible niveau de développement. Cette situation est la conséquence de la persistance de la pauvreté dont l'incidence se situait à 40,1% en 2014, d'un fort taux d'analphabétisme des personnes de plus de 15 ans se situant à 65,5%, d'une espérance de vie inferieur à 60 ans, ainsi que d'une forte exploitation et consommation de ressources naturelles.

Le pays connaît également des mouvements migratoires qui se traduisent notamment, par un exode rural notable et une migration internationale ancienne et importante.

La gestion de l'économie ces dernières années, a été marquée par l'amélioration des méthodes et instruments de planification et de suivi-évaluation du développement. En outre, la gestion des finances publiques s'est consolidée, au fil du temps. Le déficit budgétaire est passé de 5,5% du PIB en 2006 à 2,1% en 2015 (DGESS/MINEFID, 2016) . Le ratio de la dette sur le PIB est passé de 23,2% en 2006 à 34,2% en 2015.

Dans la perspective d'un développement humain inclusif et durable, les principales problématiques qui se posent sont relatives à la persistance des inégalités sociales, aux insuffisances du système productif national, et la faible qualité des ressources humaines. Au plan social, les avancées majeures ont été enregistrées dans les domaines de la santé, de l'accès à l'éducation de base et à l'eau potable. En effet, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 45,9% en 2000 à 83,7% en 2015. En matière de santé,

bien que les taux de mortalité infantile et maternelle soient toujours élevés par rapport aux valeurs ciblées en 2015, ils ont fortement reculé. Ainsi, le quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 219,1‰ en 1998 à 81,6‰ en 2015. La mortalité maternelle est passée de 484 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à 330 sur la même période. L'accès à l'eau potable s'est également amélioré. Entre 2005 et 2015, les taux d'accès à l'eau en milieu rural et en milieu urbain, sont passés respectivement de 52% à 65% et de 74% à 89,9%.

En dépit des avancées enregistrées, les inégalités dans les domaines de la pauvreté monétaire, de l'éducation, de l'emploi, de l'accès aux ressources de production sont encore fortes, notamment en défaveur des femmes et des jeunes.

Il apparaît donc que les politiques de développement ont été insuffisantes pour créer de réelles dynamiques fortement créatrices de richesses nécessaires à l'amélioration durable du bien-être des burkinabè.

1.2. Analyse multidimensionnelle de la pauvreté

Malgré les performances économiques, la pauvreté et les inégalités sociales persistent et placent le Burkina Faso dans la catégorie des pays à faible niveau de développement, au regard des indicateurs[1] et de l'Indice de Développement Humain (IDH, 2014). En effet, en dépit des nombreuses potentialités et opportunités de l'économie burkinabè, force est de constater qu'elles restent encore faiblement exploitées.

Dans le domaine de la pauvreté alimentaire, les tendances restent les mêmes. Ainsi, en milieu urbain, 36,1% de la population est sous-alimenté, contre 63,7% en milieu rural. En outre, comme pour la pauvreté monétaire, les régions du Nord (84,9%), de la Boucle du Mouhoun (81,5%), du Centre Ouest (71,0%) sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Cette situation est paradoxale dans la mesure où il s'agit de localités où l'activité agricole est la principale occupation des populations.

La pauvreté est fondamentalement rurale, avec une incidence de 47,5% contre 13,6% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 92 % à l'incidence de la pauvreté : 9 personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté sur 10 vivent en milieu rural. La baisse de la pauvreté entre 2009 et 2014 a été plus dynamique en milieu urbain (11,6 points) qu'en milieu rural (7,1 points). Cela traduit implicitement que la croissance économique a été plus profitable aux urbains qu'aux ruraux. La cartographie régionale de la pauvreté en 2014 (INSD - EMC, 2014) illustre ces disparités régionales. En effet, il en ressort que les régions du Centre (9,3 %), du Sahel (21%), des Cascades (22,7%), des Hauts-Bassins (34,4%) et du Centre-Est (36,1%) ont une incidence de la pauvreté inférieure à l'incidence globale (40,1%). Dans les régions du Centre-Sud (40,5%), du Sud-Ouest (41,5%), du Plateau central (45,4%), du Centre-Nord (47%), de l'Est (49,6%), du Centre-Ouest (51,7%), de la Boucle du Mouhoun (59,7%) et du Nord (70,4%), l'incidence de la pauvreté est supérieure à l'incidence globale.

[1] Croissance démographique estimée 3,1% ; incidence de la pauvreté 40,1% (PNDES, 2016)

L'évolution de la pauvreté multidimensionnelle, saisie à travers le cadre et les conditions de vie des ménages urbains et ruraux, montre les disparités spatiales du niveau de privations des populations dans l'accès aux services de base et d'opportunités de revenus.

En matière d'électrification, l'accès des ménages à l'électricité est globalement faible2. La proportion des ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage est passée de 14,9% en 2009 à 24,4% en 2014. En 2014, elle était de 62,7% en milieu urbain contre 9,3% en milieu rural.

Quant à l'accès à l'eau potable, il s'est amélioré. Entre 2005 et 2015, les taux d'accès en milieu rural et en milieu urbain, sont passés respectivement de 52% à 65% et de 74% à 89,9%.

Pour l'assainissement, le taux d'accès aux infrastructures est passé de 4,7% en 2007 à 8,1% en 2014.

1.3. Cadre législatif et règlementaire du développement économique des Collectivités territoriales

Le Burkina Faso s'est engagé depuis plusieurs années à mener des réformes pour promouvoir le développement économique des collectivités territoriales. A cet effet, plusieurs textes ont été adoptés ou ratifiés. Les principaux sont :

- la Constitution du 02 juin 1991;
- la loi n° 55-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales qui consacre deux (02) types de collectivités territoriales : la région et la commune (urbaine et rurale) ;
-
- la loi № 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière ;
- la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural ;
- le décret N°2001- 656/PRES portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un Observatoire économique et social au sein du Conseil économique et social ;

- le décret N°2007-775/PRES/PM/ MEF du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
- l'arrêté N° 2010-051/MEF/SG/DGEP du 25 février 2010, portant création et fonctionnement du comité interministériel de suivi de la politique nationale de protection sociale.

[2] La Politique Sectorielle de l'Energie (2014-2025) se propose de porter à 50% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2025

1.4. Cadre institutionnel de développement des économies locales

Les actions en matière de développement des économies locales de façon générale sont coordonnées au Burkina Faso par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID). De façon spécifique, ce Ministère assure entre autre la tutelle financière des collectivités territoriales ainsi que la conduite de la politique du Gouvernement en matière de développement local. Ces attributionssontassurées par la Direction générale du développement territorial (DGDT) à travers notamment la Direction du développement local et régional (DDLR) dont les principales attributions sont :

- l'accompagnement des Collectivités territoriales dans l'identification et la mise en œuvre des options stratégiques (dans le cadre de la spécialisation régionale) ;
- l'appui à l'élaboration des plans et programmes de développement locaux et régionaux ;
- l'élaboration des tableaux de bord socio-économiques et des profils régionaux ;
- l'assurance de la cohérence des plans de développement local et régional avec les politiques de l'Etat ;
- l'élaboration de la politique de soutien de l'Etat au développement local et régional et du suivi de sa mise en œuvre ;
- la réalisation des études d'impact des programmes et plans locaux et régionaux ;
- la coordination des actions des acteurs du Ministère de l'économie, des finances et du développement en matière d'accompagnement de la décentralisation ;
- le renforcement des capacités d'analyse des économies locales ;
- l'exploration et la promotion des dispositifs communautaires d'appui au développement économique des collectivités territoriales (CT).

Outre le MINEFID, tous les autres départements ministériels mènent des actions dans le sens de l'appui au développement des économies locales.

1.5. Etat des lieux des politiques et stratégies de développement en cours de mise en œuvre en matière de développement des économies locales

Des politiques et stratégies ont été mises en œuvre ou sont en cours dans le sens du développement des économies locales. Ces documents ont permis d'enregistrer des progrès dans plusieurs domaines. On peut citer les politiques et stratégies suivantes :

- **La Politique de décentralisation / développement local :** Au Burkina Faso, le processus de décentralisation (constitutionnalisée en juin 1991) est riche d'une expérience pratique de plus de deux décennies. Les enseignements tirés de l'évaluation de cette décentralisation, de même que le cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) relèvent des défis liés (i) à la faible participation citoyenne, (ii) à l'insuffisante prise en compte de la dimension économique dans le processus de décentralisation, (iii) à la faible capacité d'autofinancement des collectivités territoriales, (iv) à l'inexistence d'une politique nationale exprimant la vision à long terme de la mise en œuvre de la décentralisation. La vision d'un processus de décentralisation revitalisé et de promotion du développement

local durable et résilient consacre l'objectif du développement à la base et le renforcement de la gouvernance locale. Pour soutenir le financement des infrastructures et services sociaux de base dans les collectivités territoriales, le Gouvernement a mis en place le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) institué par la *Loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)*. Le FPDCT a pour mission principale de concourir au financement des programmes de développement des collectivités territoriales (CT).

- **La Politique nationale de développement des centres secondaires** : En 2004, après le constat que des mutations importantes sont intervenues au plan institutionnel et politique en matière de développement urbain et régional, le Gouvernement a élaboré le « Programme National de Développement des Centres Secondaires, en remplacement du « Programme de Développement des Villes Moyennes », comme cadre de référence pour les programmes en cours et à venir et instrument de coordination par l'Etat des interventions dans le secteur du développement local. Adopté par le Décret N°2009-271/PRES/PMMF du 20 juillet 2006 portant adoption de la politique nationale de développement des centres secondaires, le programme a pour objectif à moyen terme de renforcer la strate intermédiaire de l'armature urbaine nationale notamment par : (i) la création de pôles régionaux de développement dynamiques, (ii) le développement des fonctions relais des centres secondaires de dimension provinciale avec le monde rural notamment en renforçant la relation ville/campagne, fondement d'un développement régional intégré, (iii) le développement des centres urbains frontaliers pour en faire des vitrines pour les produits nationaux et développer ainsi les exportations.

- **La Politique nationale genre** : L'intégration du genre à toute politique de développement est devenue une option retenue dans tous les documents de politique cadre et de plans d'actions au Burkina Faso. Eliminer le grand écart qui existe entre les sexes dans le processus de développement est une exigence pour atteindre la croissance économique durable, la réduction de la pauvreté et les Objectifs de Développement. Le Burkina Faso entend relever des défis majeurs tels que (i) la transformation qualitative de la société burkinabé en vue de lever les obstacles socio culturels et économiques pour un développement équitable et durable ; (ii) l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines ; (iii) le renforcement des capacités et compétences des communautés et des acteurs du développement en matière de genre dans la perspective de la réduction de la pauvreté ; (iv) la levée des obstacles à la parité entre les sexes dans les stratégies nationales, les politiques et procédures budgétaires pour atteindre les objectifs du PNDES et des ODD et ; (v) la promotion des droits fondamentaux des femmes et des hommes pour plus de justice sociale et d'égalité de chance dans le développement.

- **Le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB)** : La vision du PDSEB est de contribuer à « former un citoyen responsable, créatif, producteur, ayant le sens des valeurs universelles et doté de compétences nécessaires pour soutenir le développement économique et social du pays » conformément aux finalités assignées au système éducatif par la loi d'orientation de l'éducation de juillet 2007. Elle repose sur quatre choix stratégiques suivants (i) Développement du préscolaire (au moins 25% en 2021) ; (ii) Réalisation de l'enseignement primaire universel en 2021 ; (iii)

Suppression du goulot d'étranglement entre le primaire et le post primaire (général et technique formel et non formel) ; (iii) Accélération de l'alphabétisation avec pour ambitions, d'une part, l'élimination de l'analphabétisme à sa source à travers la prise en charge de tous les adolescents de 09-14 ans à l'horizon 2021 et d'autre part, l'alphabétisation/formation des 15 ans et plus avec une attention particulière pour au moins 60% des jeunes de 15-24 ans en 2015 et 75% en 2021 dont 60% de femmes.

- **La Politique Energétique** : Le secteur de l'énergie joue un rôle moteur dans l'éclosion du développement socio-économique réel de notre pays. Ce secteur, dans chacun de ses segments (Électricité, hydrocarbures et énergies renouvelables) est caractérisé par un déficit important de l'offre et par un coût élevé. La politique nationale en termes d'énergie vise à (i) l'augmentation du taux de couverture en électrification ; (ii) la disponibilité permanente des hydrocarbures sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) la promotion de l'utilisation de l'énergie thermique, d'origines solaire et bioénergétique. Le gouvernement a adopté en Octobre 2016 le projet de création de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE).

- **La Politique de l'éducation, de l'emploi et de la formation professionnelle** : Au regard du constat que chaque année 140 000 personnes arrivent sur le marché de l'emploi alors que seulement 20 000 emplois sont créés par an, la politique nationale de l'emploi s'est donnée pour objectif « d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté. La politique nationale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnelles a pour finalité d'« élever le niveau de connaissance et de compétence de la population active et, plus particulièrement des jeunes, pour favoriser leur insertion dans les emplois d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain afin de stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté ».

- **La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS)** : La vulnérabilité des ménages se traduit aujourd'hui, par plus de 20% de la population (plus de 3,5 millions de personnes) en proie à l'insécurité alimentaire. La malnutrition infantile chronique reste encore très élevée, bien qu'ayant remarquablement régressé de 25,6% en 2009 à 20,1% en 2014 (PNDES, 2016). Cette politique vise à offrir à tous les burkinabè les moyens de subvenir à leurs besoins essentiels et à créer un cadre favorable pour une meilleure participation à l'édification d'une nation prospère.

- **La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN)** : La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) du Burkina Faso vise à « assurer à tout moment, à l'ensemble des populations un accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement à l'horizon 2025.

- **Politique Nationale d'Aménagement du territoire (PNAT) :** La politique d'aménagement du territoire,élaborée en 2006, a pour but de répondre aux problèmes territoriaux du Burkina Faso. Ces problèmes se réfèrent au manque de référence spatiale des politiques et stratégies sectorielles ; la faible participation des populations dans la définition des politiques et stratégies sectorielles ; la faible synergie

des acteurs du développement tant public que privé ; la faible définition des vocations des espaces; etc. Les orientations de la PNAT impliquent :

i) le développement des activités économiques nécessaires à la survie et au développement de la société grâce au développement des synergies intersectorielles et le développement des infrastructures de base notamment le réseau routier, les TIC, la construction d'ouvrages de maîtrise d'eau, l'exploitation rationnelle des ressources minières ;
ii) l'intégration sociale par la réduction de la pauvreté urbaine et rurale par l'accroissement des revenus de la population notamment ceux des couches les plus défavorisées et
iii) la gestion durable du milieu naturel par l'amélioration du cadre de vie urbain et rural, la mise en adéquation entre le système économique et les potentialités naturelles.

- **Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) :** élaborée en 2007, elle vise à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation du développement durable.
- **Programme National du Secteur Rural (PNSR) :** la formulation du PNSR s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie de développement rural (SDR). Le PNSR vise à l'horizon 2025 une agriculture burkinabè moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active. Pour réaliser cette vision, la PNSR s'articule autour de cinq axes :

i) amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires ;
ii) augmentation des revenus des populations rurales ;
iii) développement durable des ressources naturelles ;
iv) amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie ;
v) développement du partenariat entre les acteurs du monde rural.

- **Les Cadres de planification locale** : Aux termes de la loi N°055- 2004 /AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et les régions ont « la compétence d'élaborer et d'exécuter leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat » (article 91). Le développement local prôné au niveau des collectivités territoriales est ainsi organisé sous forme de Plans Locaux de Développement (PLD) dont l'évolution, tant dans le contenu que dans la qualité, est intrinsèquement décrit dans les guides méthodologiques de planification locale.

➢ **La Stratégie nationale de microfinance** : « La microfinance est pour le Gouvernement burkinabè un important levier national de lutte contre la pauvreté » (SNMF, 2012). La vision est que le Burkina Faso dispose d'un secteur de la microfinance plus professionnel, mieux assaini et intégré au secteur financier, avec des institutions viables et pérennes, offrant des services financiers de qualité et couvrant la demande solvable des populations à faibles revenus. Un accent particulier est porté aux femmes, aux jeunes et micro- entrepreneurs, tant en milieu urbain que rural. Les objectifs spécifiques sont traduits en quatre orientations stratégiques de développement de la microfinance qui sont i) la protection des intérêts et préservation de la confiance de la clientèle des SFD, ii) le renforcement des capacités institutionnelles, opérationnelles et de gestion des SFD, iii) l'amélioration en volume et en qualité de l'offre des produits et services financiers aux populations, iv) le renforcement du cadre institutionnel.

1.6. Analyse sectorielle des économies locales, de l'énergie, de la protection sociale et de l'inclusion financière

1.6.1. Les économies locales

Le Gouvernement a adopté la décentralisation comme mécanisme de développement économique à la base, pour que les populations puissent définir, planifier et exécuter des actions pour satisfaire leurs besoins essentiels. Cette stratégie a permis l'effectivité de la communalisation intégrale, le transfert de compétences aux collectivités territoriales et l'accompagnement des entités décentralisées par une déconcentration des services de l'administration centrale. Toutefois, les Collectivités territoriales, manquent cruellement de ressources humaines compétentes, de moyens matériels et financiers adéquats pour promouvoir un développement local efficace et efficient, malgré l'existence de potentiels économiques avérés au niveau des différentes régions du pays.

Le paysage économique burkinabè est caractérisé par son faible niveau de développement, et l'existence d'obstacles majeurs (enclavement, coûts élevés des facteurs de production, rigidité du code de travail, corruption, etc.) qui freinent son expansion. L'économie informelle au Burkina Faso est animée par des micros et petites unités. Celles ayant un réel potentiel de transformation représentaient 89% des entreprises du pays en 2009[3] et principalement concentrées (79%) dans les deux grandes métropoles que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Elles se retrouvaient principalement dans le commerce (46,7%), suivi par la fabrication 16,6%) et la restauration populaire (10,9%), l'agriculture urbaine et péri urbaine, l'élevage. La majorité des entreprises (95,98%) sont individuelles. Parmi les entreprises, 74% ne tiennent pas de comptabilité ; seuls 21% ont des cahiers de recettes et 4% appliquent le SYSCOA. Pourtant l'économie informelle tient une place importante dans l'économie nationale. En effet, elle contribuait globalement pour 55,8% au PIB en 2000 et pour 21,7% pour sa frange non agricole. La plupart des micro-entrepreneurs n'ont pas de capacité de gestion et d'investissement. Le poids de la tradition locale (famille

[3] RIC VI, INSD, 2009.

élargie) et la réminiscence de certaines pratiques socio-culturelles (dons, culture du cadeau, la fête, l'ostentation) ont un impact sur leur comportement entrepreneurial.

Les micro-entreprises à potentiel de développement avéré se retrouvent dans les filières i) coton (filature, tissage, confection, etc), ii) les céréales (transformation des céréales : riz, maïs, sorgho ; commercialisation du maïs et du niébé) ; iii) les fruits, légumes et les oléagineux (transformation des fruits et légumes, conditionnement et commercialisation de fruits et légumes, transformation des oléagineux), iv) élevage : transformation des sous-produits de l'élevage; v) autres domaines : fabrication d'outils de production (agricole et artisanal : hôtellerie et restauration ; artisanat ; intermédiation financière).

La contribution globale des filières agricoles au PIB est estimée à 30,1% en 2008 (INSD, 2011). Les produits agricoles ont contribué pour environ 30% aux recettes d'exportations en 2009 et constitue l'essentiel des emplois dans le monde rural et urbain.

Cependant, le diagnostic révèle qu'en dehors de la filière coton qui est assez bien organisée, les contraintes au niveau de la production sont entre autres : (i) l'insuffisance et l'irrégularité spatio-temporelle des précipitations avec une tendance à la baisse, (ii) la baisse de la fertilité des sols, (iii) les fortes pressions démographiques sur les terres agricoles avec des coefficients d'intensité culturale suffisamment élevés, (iv) l'insécurité foncière, (v) la faible maîtrise de l'eau, (vi) le coût élevé des intrants et des équipements et (vii) le taux élevé d'analphabètes au niveau des producteurs. Quant à la transformation, elle reste handicapée par le coût élevé de l'énergie et des équipements de transformation tandis que les principales contraintes à la commercialisation sont (i) l'étroitesse du marché de certains produits comme le soja ou le manque de débouchés sûrs, (ii) le manque ou l'insuffisance d'infrastructures adaptées pour la conservation et la commercialisation (tomates, banane, oignon), (iii) l'enclavement des zones de production, (iv) l'insuffisance d'intégration effective des marchés régionaux et (vi) la volatilité des prix. Egalement le problème de financement constitue une contrainte majeure pour le développement des filières.

Malgré ces contraintes, on note que les filières agricoles ont des potentiels qui reposent sur la fertilité et la disponibilité de terres agricoles (pluviales et irriguées) qui, avec l'adoption de bonnes pratiques agricoles pourraient induire des gains de productivité, l'existence d'une recherche agricole en phase avec le développement des filières (mise à disposition de paquets techniques adéquats), les projets et programmes d'appuis aux filières, la volonté politique de promouvoir les filières dites stratégiques et/ou porteuses et enfin, le développement d'un marché sous régional sur lequel le Burkina Faso présente des avantages comparatifs pour des produits comme le maïs, l'arachide, la tomate, etc.

En outre, les expériences en cours de mise en œuvre pourraient constituer une base édifiante d'enseignements pouvant faciliter l'accès au financement des exploitations agricoles. Du programme d'appui au financement adapté à l'agriculture familiale (AgriFinance Burkina)[i], il ressort les enseignements ci-après :

- la collaboration entre les institutions financières et les prestataires techniques d'accompagnement est nécessaire pour développer des services complémentaires en faveur des exploitants agricoles ;
- l'approche chaine de valeurs agricoles constitue une valeur ajoutée pour le financement et l'accompagnement du monde agricole car elle se base sur le maillon à actionner afin de faire évoluer tous les intervenants, depuis la production jusqu'au consommateur final ;
- l'implication des bénéficiaires et de leurs organisations faitières contribue à une meilleure inclusion financière des exploitants agricoles, à travers le diagnostic participatif et le développement des produits et services à leur fournir.

1.6.2. L'énergie

Le Burkina Faso fait face à une forte demande en énergie due notamment au développement des activités économiques et à la croissance démographique. L'électricité consommée est en majorité d'origine thermique alors que le Burkina Faso importe entièrement ses produits pétroliers. Même si les ressources énergétiques renouvelables sont importantes (l'ensoleillement moyen est estimé à environ 5,5kWh/m2/jour sur 3000 à 3500 heures par an), la part des énergies renouvelables (hors bois-énergie) demeure très faible. L'offre d'électricité, insuffisante pour satisfaire la demande sans cesse croissante, est constituée de 6,4% d'énergies renouvelables, 62,9% de productions thermiques et de 30,7% d'énergies importées. Le potentiel de la biomasse est très important et représente 60% des énergies renouvelables tandis que l'hydroélectricité et le solaire représentent respectivement 30% et 10%. L'électricité se révèle comme un bien rare qui n'est pas à la portée de la plupart des citoyens, plus particulièrement pour les ménages ruraux à faible revenu. La vétusté du réseau électrique rend celui-ci peu fiable (les pertes sont estimées à environ 12%, ce qui est largement au-delà de la limite admise de 7%). Le prix du kWh (75 FCFA le kilowattheure en 2015, pour les hautes tensions) et le coût du raccordement au réseau sont relativement élevés si bien que nombreux sont ceux qui vivent dans des périmètres électrifiés sans disposer de moyens pour se raccorder au réseau. Les systèmes décentralisés basés sur les énergies renouvelables, bien que très attractifs, requièrent un investissement initial élevé qui n'est pas toujours disponible, notamment à travers une implication du secteur privé local et international qui reste relativement faible jusqu'ici. Le modèle d'intervention à travers les plateformes multifonctionnelles (PTFM) reste tributaire de fortes subventions publiques et des limites d'une gestion communautaire qui gagnerait à attirer davantage d'investisseurs privés. Par ailleurs, des mesures incitatives pour le secteur privé impliquent l'application de tarifs de rachats à même d'encourager les producteurs indépendants, dans un cadre réglementaire favorable.

Pour corriger les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, l'État burkinabé a mis en place un programme afin de mettre à la disposition du monde rural, un outil de promotion de l'énergie à prix abordable et accessible. L'objectif global du programme, aussi bien à la première phase que dans la phase de consolidation était d'élargir l'accès à des services énergétiques de base décentralisés et abordables, fournis par la plateforme multifonctionnelle (PTFM/LP), comme moyen d'accroissement des revenus et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, en faveur des populations rurales, notamment les couches féminines.

1.6.3. La protection sociale

Au Burkina Faso, l'environnement de la protection sociale est matérialisé par les programmes de filets sociaux de sécurité et d'assurance sociale, soutenus par les aspects liés à la réglementation sociale ainsi que les services d'aides sociales. Les filets sociaux de sécurité sont des programmes de transferts directs non contributifs forgés sur les transferts monétaires, les transferts en nature, les subventions et exemptions et les travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Quant aux programmes d'assurance sociale, ils portent sur l'existence de dispositifs formels, mais également de mécanismes informels s'appuyant sur les réseaux de solidarité familiale, villageoise ou socioprofessionnelle.

Les filets sociaux ont été largement dominés par les subventions énergétiques universelles. Elles représentaient en moyenne 56,5% des dépenses totales en faveur des filets sociaux et 7% du PIB entre 2005 et 2009 (Banque mondiale, 2011). Ensuite viennent par ordre d'importance, les types suivants de filets sociaux :

- Les cantines scolaires qui ciblent les élèves du niveau primaire ;
- Les programmes de nutrition destinés aux enfants de moins de cinq ans modérément et sévèrement malnutris, ainsi que les femmes enceintes et allaitantes ;
- Les transferts monétaires et quasi-monétaires, ciblant les orphelins, les autres enfants vulnérables et les personnes extrêmement pauvres en milieu urbain ;
- Les travaux publics à haute intensité de main d'œuvre ;
- Les exemptions de frais des services de santé pour les personnes pauvres et vulnérables.

En matière d'assurance sociale, les dispositifs formels publics sont mis en œuvre par l'Etat à travers deux régimes de sécurité sociale à savoir la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), complétés par un dispositif chargé exclusivement de la médecine du travail qui est l'Office de santé des travailleurs (OST) et du projet d'assurance maladie universelle en cours. Ces régimes de sécurité sociale couvrent aussi bien les travailleurs du secteur privé que les fonctionnaires, les militaires et les magistrats. Le dispositif privé sans but lucratif est composé :

- des mutuelles sociales qui sont des organisations communautaires et constituent un exemple de système de micro-assurance mis en place par des groupes sociaux pour parer aux dépenses de santé (mutuelles de santé) ;
- des systèmes d'entreprises, gérées directement par les entreprises elles-mêmes ou des compagnies d'assurances commerciales, qui offrent des prestations sociales liées à la maladie et à la retraite directement à leurs travailleurs en complément de celles fournies par les régimes de sécurité sociale.

En termes de performance et d'impacts dans la mise en œuvre des programmes de protection sociale, on relève dans l'ensemble, que le système de filets sociaux qui a existé au Burkina Faso a eu un impact limité sur les plus pauvres et les plus vulnérables. Cette situation s'explique essentiellement par leur couverture limitée ; par la faiblesse des allocations financières et le ciblage rendu inefficace par le manque de capacités de mise en œuvre, en particulier les difficultés à toucher les plus pauvres et à évaluer le rapport coût-efficacité. En effet, le projet de transferts monétaires au profit des couches pauvres et vulnérables pour l'acquisition des vivres, mis en œuvre par le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN) en 2014, a ciblé 2.350 ménages (18.289 personnes), ce qui représente 0,23% de la population pauvre. Le projet de coupons alimentaires au profit des ménages vulnérables conduit par le même ministère en 2014 a couvert 5.200 ménages (41.080 personnes), soit 0,53% de la population pauvre.

En matière d'assurance sociale, l'une des insuffisances est liée à la faible couverture de la population. En effet, seulement 10% de celle-ci bénéficie d'un système de couverture sociale formel et les prestations offertes par la sécurité sociale se limitent aux prestations familiales et de maternité, aux risques professionnels et à l'assurance vieillesse, invalidité et décès. Les risques liés à la maladie, au chômage, à la perte de l'outil de travail pour les travailleurs indépendants et de l'économie informelle ne sont pas couverts bien que considérés comme prioritaires (PNPS, 2012).

Avec l'adoption en 2012 de la Politique nationale de protection sociale (PNPS), les efforts du Gouvernement en matière de protection sociale sont désormais portés sur l'amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables, l'amélioration de l'accès de tous, notamment des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base et la promotion et la sécurisation de l'emploi et enfin l'accès à un revenu minimal pour chaque burkinabè. Au titre de l'assurance sociale, il s'agit, pour le Gouvernement, de l'étendre à toutes les catégories de travailleurs et élargir la gamme des prestations à tous les risques sociaux à travers : (i) le renforcement des prestations existantes ; (ii) l'extension du champ d'application des prestations aux risques non couverts (chômage, maladie, etc.) ; (iii) l'extension du champ d'application des prestations aux travailleurs de l'économie informelle et du monde rural par la promotion des mutuelles sociales ; et (iv) l'accroissement de la productivité au travail ; et la garantie de la sécurité et la santé au travail à l'ensemble des travailleurs.

Le Gouvernement compte élargir les initiatives de filets sociaux afin d'offrir un socle de protection sociale aux plus vulnérables. Ainsi, depuis septembre 2014, il met en œuvre un important projet (voir Annexe) avec l'appui de la Banque Mondiale. L'objectif de développement du projet est de renforcer les revenus de ménages pauvres et établir les fondements d'un système de base de filets sociaux au Burkina Faso. Ce renforcement du revenu des ménages pour investir dans le développement humain durable devrait se traduire par i) l'augmentation du nombre d'inscription à l'école primaire dans les zones d'intervention; ii) la diminution du taux de malnutrition des enfants; iii) l'amélioration de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois, iv) l'augmentation du taux de consultations prénatales et postnatales; v) la fréquentation des centres de santé pour les soins de santé des enfants; vi) l'hygiène et l'assainissement; vii) la planification familiale ; viii) le développement et l'éveil intellectuel de la petite enfance. Le projet vise à toucher 40 000 ménages, soit 316 000 personnes composées de ménages pauvres ayant des enfants de moins de

quinze (15) ans, de femmes enceintes et de femmes allaitantes, le transfert d'espèces mensuel est de 10 000 FCFA pour les ménages de moins de 5 enfants et 13 000 FCFA pour les ménages de 5 enfants et plus. Démarré en Septembre 2014, le projet a permis d'obtenir les résultats suivants:

- L'adoption d'une méthodologie de ciblage qui est la combinaison de quatre méthodes (ciblage géographique, catégoriel, proxy means test, validation communautaire) ;
- Le transfert d'espèces à 15 000 ménages de la région du Nord ;
- La mise en œuvre de mesures d'accompagnement afin que les ressources transférées contribuent au développement humain en général, et à l'amélioration de la nutrition, et au développement de la petite enfance en particulier ;
- La mise en œuvre des activités productives;
- La mise en place d'une base de données à travers le système d'information et de gestion (SIG).

1.6.4. L'inclusion financière

L'état des lieux de l'inclusion financière au Burkina Faso prend en compte l'offre de services et produits financiers offerts par les banques, les établissements financiers, les assurances, les Systèmes financiers décentralisés (SFD), le Trésor Public, la SONAPOST, le CARFO, la CNSS, les Fonds nationaux de financement, les sociétés de gestion et d'intermédiation, les promoteurs d'activités de change manuel, les bureaux de transfert électronique de fonds.

En 2014, on rencontrait au Burkina une multitude d'acteurs qui offrent des services diversifiés : 13 banques, 5 établissements de crédit, 143 SFD, 9 Fonds nationaux de financement, la poste, 200 bureaux de transfert électronique, les services de transfert des téléphonies mobile (Airtel Money, Mobicash pour plus de 2 000 000 de comptes en fin 2014), 14 sociétés d'assurance.

En termes d'indicateurs liés à l'inclusion financière, les données suivantes sont observées en fin 2014 :

- **une faiblesse de la couverture géographique par les institutions financières** : 30/45 provinces (66% des provinces) sont très faiblement couvertes par les institutions financières avec un taux de pénétration globale de la population estimée à moins de 10% de la population totale ;
- **un faible taux de pénétration de la microfinance dans la population active** (un taux de pénétration de 17% dans la population active) ;
- **une faiblesse de l'adhésion des ménages aux institutions financières** : 69% des ménages qui disposent de 0 à 1 membre (taille des ménages estimé à 8 personnes) ;
- **une faible prise en compte des femmes dans la clientèle des IF :** les femmes représentent moins de 35% de la clientèle globale des SFD et le taux de pénétration des SFD dans la population féminine active est estimée à 11% ;
- **un taux** de bancarisation élargi estimé à 30,1% en 2014 ;
- **face, à cette offre, on observe une demande potentielle importante majoritairement non satisfaite dominée par les acteurs du milieu rural, les femmes et les jeunes et une population active importante :** population rurale et agricole importante (71% de la population

totale), population féminine (51,74%), une population active importante (52,28% soit plus de 9 347 865 de personnes en 2014).

Ces données traduisent une faiblesse des capacités des institutions financières à faire face à la demande. Les insuffisances liées aux capacités des institutions de microfinance sont :

- la faiblesse de la gouvernance de la plupart des SFD ;
- la faiblesse de leur niveau de capitalisation ;
- la fFaiblesse en ressources humaines de qualité ;
- l'insuffisance des ressources prêtables et les difficultés d'accès des institutions de microfinance au refinancement bancaire ;
- les coûts élevés des transactions vers les populations à faible revenu et surtout vers le milieu rural ;
- la faiblesse d'innovation et les difficultés à utiliser les nouvelles technologies pour accélérer l'inclusion financière et réduire les coûts de transactions : les institutions financières n'ont pas accès aux plateformes technologiques leur permettant de développer le mobil banking ;
- les populations qui n'ont toujours pas accès aux services financiers notamment le crédit, n'ont pas de garanties suffisantes pour faire face aux exigences des banques et SFD.

Les défis majeurs

Au vu du diagnostic effectué ci-dessus, les défis de l'inclusion financière et sociale auxquels le présent programme doit contribuer à relever sont :

- le développement de l'auto-emploi des jeunes et des femmes tant en milieu rural qu'urbain (autonomie financière des jeunes et des populations rurales, l'accès à un revenu permanent pour la majorité) ;
- l'amélioration de l'accès au financement pour les secteurs productifs occupant la majorité de la population pauvre mais très active (agriculture, élevage, artisanat, petit commerce…) ;
- le développement d'une offre d'accompagnement non financier au profit des populations cibles ;
- le développement d'une offre inclusive de services financiers innovants (épargne, crédit, assurance, transfert,…) et l'accroissement du taux d'inclusion financière ;
- l'organisation des filières agricoles majeures et l'accès au marché pour les produits agricoles et d'artisanat ;
- l'efficacité de la mise en œuvre de ce programme d'inclusion sociale et financière et sa contribution à la réalisation des objectifs du PNDES.

2. LE PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES (PADEL)

2.1. Fondements du PADEL

La formulation du document du PADEL repose sur les éléments de fondements en lien avec des engagements au niveau national et international. Au niveau national, il tire ses fondements des documents d'orientation et réglementaire que sont le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-2020), le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Au niveau international, le PADEL tire essentiellement ses fondements des Objectifs de Développement Durable (ODD) post 2015 du Système des Nations Unies.

- **Au niveau national**

- **le SNADDT : outil d'orientation pour la mise en œuvre du PADEL**

Le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire est une vision territorialisée et prospectiviste de la société et de l'économie nationale. De ce fait, il constitue un socle pour la mise en œuvre du PADEL, étant donné que la politique du SNADDT est de réduire les disparités et prendre en compte le développement durable dans les capacités d'anticipation et de gestion du développement. Pour ce faire, ses orientations sont entre autres le désenclavement du pays, le développement agricole**,** la maîtrise de la démographie, le développement des services sociaux de base et l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire.

- **le PNDES : document d'orientation du PADEL**

Le PADEL repose sur le Programme Présidentiel et découle de la vision du PNDES: "le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables".

Le PADEL cible prioritairement, dans chaque région, les populations vulnérables notamment les femmes et les jeunes. Il traduit de façon opérationnelle les trois (03) axes du PNDES que sont la reforme des institutions et la modernisation de l'administration, le développement du capital humain et la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.

- **le CGCT : document réglementaire pour la mise en œuvre du PADEL**

La loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales consacre l'organisation du Burkina Faso en collectivités territoriales : régions et communes. Elle confère aux collectivités territoriales, le droit d'entreprendre toute action de promotion du développement économique, social, culturel, environnemental et de participer à l'aménagement du territoire (art. 9). En outre, conformément aux articles 48 et 49 de cette même loi, l'État a envers les CT, un devoir d'assistance. Ainsi, il s'agira, à travers le PADEL, de donner aux collectivités territoriales un rôle actif et central dans la croissance économique, partagée et durable. Le PADEL, en ciblant prioritairement les communes les plus défavorisées, se veut un instrument par lequel l'État assume sa responsabilité en matière d'assistance

technique et financière et ce, à travers les Plans locaux de développement (PLD) des collectivités territoriales afin de promouvoir le développement économique et social de celles-ci.

- **Au niveau international**

Le PADEL se fonde sur les Objectifs du Développement Durable et d'autres engagements internationaux auxquels a souscrit le Burkina Faso. L'accès à l'énergie, à l'emploi et aux services sociaux de base de qualité sont des défis des ODD que le PADEL ambitionne de relever. Au regard du caractère intégré du programme, sa mise en œuvre favorisera la réalisation de plusieurs ODD, y compris dans les dimensions transversales de la protection sociale, de l'énergie et du développement des filières. Il contribuera particulièrement à la réalisation des ODD suivants :

- ODD 1 relatif à la l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes ;
- ODD2 relatif à l'accès à une éducation de qualité ;
- ODD 7 relatif à l'accès à l'énergie durable, abordable et moderne ;
- ODD 8 relatif à la promotion d'une croissance économique soutenue, du plein emploi et d'un travail décent pour tous ;
- ODD 9 qui porte sur la construction d'infrastructures résilientes, la promotion de l'industrialisation et l'encouragement de l'innovation ;
- ODD 12 assurer des modeles de consommation et de production durables.

2.2. Principes Directeurs du PADEL

La formulation et la mise en œuvre du PADEL reposent sur les principes directeurs suivants :

- **Célérité dans l'intervention et l'orientation vers les résultats**

Le PADEL repose sur la rapidité de l'intervention qui se déroule sur une durée relativement courte au regard des ambitions (moins de 5 ans), avec des résultats tangibles, distinctifs (attribuables au PADEL) qui sont adossés à une modalité d'exécution garantissant ces trois impératifs. Il s'agit donc d'articuler le triptyque Rapidité-Résultats-Reporting. Le Gouvernement voudrait montrer des résultats palpables dans les meilleurs délais, signe d'un engagement à répondre avec satisfaction aux besoins pressants des populations à la base. Aussi, les actions à entreprendre dans le cadre du PADEL seront-elles non seulement axées sur les résultats, mais aussi devront elles être obtenues grâce à des mécanismes spécifiques permettant la mise en œuvre rapide en réponse aux défis qui pressent les populations et les ménages dans les collectivités territoriales.

- **Responsabilisation des collectivités territoriales en matière de pilotage et de gestion du développement local**

La responsabilité de la mise en œuvre des plans locaux de développement (PRD, PCD) reste du ressort des collectivités territoriales, conformément aux exigences du développement local dans le cadre de la décentralisation. L'exercice de la maitrise d'ouvrage locale par les collectivités territoriales s'appuie sur

l'existence d'un cadre législatif et réglementaire (loi n°055/2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales), qui s'appuie sur un dispositif institutionnel de régulation, de contrôle de la mise en œuvre, et la disponibilité d'outils et supports divers pour faciliter cet exercice. A cet effet, la planification locale du développement est encadrée par des textes juridiques, des documents d'orientation et des guides d'élaboration des plans locaux de développement, mis à disposition par l'Etat. La généralisation de l'exercice de la compétence « développement économique et planification » transférée aussi bien au niveau des communes que des régions se traduit par l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de plans locaux de développement (PCD, PRD) dans toutes les communes et régions du Burkina Faso.

- **Alignement avec la vision du PNDES et les engagements internationaux du Burkina prenant en compte les ODD**

En tant que mécanisme de mise en œuvre du PNDES, le PADEL est en phase avec les ambitions du PNDES et est aligné aux engagements internationaux pris par le Burkina Faso.A cet égard, le PADEL est en phase avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine « l'Afrique que nous voulons » ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD) et le Cadre stratégique communautaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le PADEL est également en phase avec la Politique régionale d'accès des populations rurales aux services énergétiques, et les politiques en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétiques de la CEDEAO. Dans la programmation, la mise en œuvre et le suivi du PADEL, les acteurs s'atteleront à refléter cet alignement qui le caractérise. Par conséquent, les acquis du PADEL contribueront à alimenter les résultats du PNDES ainsi que les progrès enregistrés par le Burkina Faso dans le cadre de ses engagements internationaux, en lien avec le développement des collectivités territoriales.

- **Cohérence et coordination avec les planifications et interventions sectorielles**

Sous le Leadership du MINEFID, tous les Ministères ainsi que les partenaires au développement seront amenés à œuvrer à la réussite du PADEL, en coordonnant les actions et en s'assurant de la cohérence globale et de la non duplication des interventions. Le choix et la prise en compte des interventions et infrastructures comme priorités pour le kit de développement économique local intégré (DELI) d'une collectivité territoriale seront analysés et intégrés en fonction de l'utilité immédiate pour lever les goulots d'étranglement et générer un impact palpable. La planification et la mise en œuvre du PADEL tiendra systématiquement compte des programmations sectorielles et programmes spéciaux, le cas échéant. Compte tenu du rôle du MINEFID dans le Pilotage du PADEL et des priorités nationales en matière de développement des économies locales, un dialogue interministériel régulier sera mis en œuvre en coordination avec tous les ministères clés et les parties prenantes. Le Premier Ministère pourra au besoin accueillir des comités interministériels périodiques (en moyenne deux par année).

- **Egalité des chances et équité du genre**

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PADEL accorderont une attention particulière aux minorités et aux exclus. Dans ce sens, les stratégies devraient prendre en compte les besoins spécifiques des ménages vulnérables, des femmes, des jeunes…, notamment en matière de réduction de la vulnérabilité et l'inclusion économique et sociale. A cet égard, le PADEL permettra de corriger certains déséquilibres et disparités en termes d'infrastructures, de services essentiels de base, de capacités, de financements… qui affectent le développement des économies locales.

- **Redevabilité, transparence et objectivité des interventions visant l'intérêt collectif**

En lien étroit avec le principe de suivi évaluation et de rapportage, le principe de redevabilité et de transparence requiert que les responsables des projets se soumettent aux contrôles de l'autorité supérieure et aux travaux d'audits qui seront conduits. Les mécanismes, procédures et partenariats seront disponibles à tous les niveaux de même que les critères ayant présidé aux différents choix également. Le bénéfice du grand nombre et la pertinence des actions seront privilégiés.

- **Participation, inclusion et appropriation par les acteurs locaux**

Le PADEL repose sur un dispositif unique de programmation et de mise en œuvre qui se présente sous le concept de Kit de Développement économique local intégré (Kit-DELI), reflétant les priorités de chaque collectivité territoriale et susceptibles d'apporter les changements rapides et les progrès économiques, sociaux à grande échelle et de manière durable. Les programmations sectorielles, les plans régionaux et communaux de développement seront les sources privilégiées et prioritaires d'information du Kit DELI régional. Le Kit DELI représente le contenu de substance et le seul dispositif de programmation et de mise en œuvre qui est l'émanation des consultations locales et reflète ainsi les besoins et priorités identifiés par les acteurs locaux eux-mêmes. Le PADEL jouera un rôle de facilitateur et impulsera les dynamiques de participation et d'appropriation dans le cadre d'une coopération active avec les institutions et acteurs au niveau local.

- **Cohérence avec les finalités du développement durable**

Le développement durable est un mode de développement qui a vocation à concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement considéré comme patrimoine à transmettre aux générations à venir. Pour réaliser cette conciliation, diverses stratégies peuvent être mises en œuvre. Il s'agit notamment de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la modification du comportement des acteurs économiques, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la préservation d'un environnement sain.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL, il ne sera pas pertinent de mener des actions de développement qui aggravent la vulnérabilité du cadre de vie et dégradent les conditions d'existence des populations rurales. Les actions du PADEL devront donc concourir à assurer la conciliation des objectifs de développement économique et social avec les exigences de gestion rationnelle des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. Dans la mise en œuvre du PADEL, les actions devront privilégier la promotion des énergies vertes, la réduction des effets du changement climatique et la promotion de

l'économie verte. De plus, la réalisation des infrastructures (écoles ; routes ; centres de santé) devrait se fonder sur des études d'impact environnemental, assorties de plan de gestion environnemental et social.

- **Suivi, capitalisation et rapportage**

Ce principe appelle à un impératif de suivre la mise en œuvre du PADEL, de communiquer et de capitaliser les résultats. Vu l'envergure du projet, un système d'information devra être mis en place permettant de rapporter les résultats distincts obtenus grâce au PADEL bien que s'appuyant sur les acquis d'expériences précédentes. A cet effet, un système de suivi et de rapportage s'appuyant sur une situation de référence et une base de données et d'interface géographique soutiendra le déploiement opérationnel du PADEL. L'utilisation des ressources publiques (gouvernementales ou des PTF) devra se faire dans un cadre qui assure la traçabilité des résultats et le partage avec toutes les parties prenantes nationales ainsi que les partenaires.

2.3. Objectifs du PADEL

2.3.1. L'objectif général

L'objectif général du PADEL est de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations à la base.

2.3.2. Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du PADEL sont:

(i) développer les filières porteuses d'emplois dans les collectivités en vue de soutenir l'économie locale ;
(ii) fournir des services énergétiques modernes et les infrastructures socioéconomiques de base aux populations, aux collectivités et aux microentreprises ;
(iii) renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et les inclure dans le circuit économique ;
(iv) développer des services financiers adaptés, inclusifs et accessibles pour soutenir l'économie locale.

2.4. Composantes du PADEL

Le PADEL se décline en quatre (4) composantes principales cohérentes et interdépendantes dont les acquis, modèles d'interventions, potentiels de synergies intersectorielles et effets accélérateurs de développement de l'économie locale représentent autant d'opportunités de mise en œuvre rapide, efficace,

à même de générer des changements visibles sur une courte échéance et à grande échelle dans chaque collectivité territoriale.

Ces principales composantes sont : composante 1 : Développement des filières porteuses et transformation des unités de production informelles , composante 2 : Développement des services énergétiques modernes et d'infrastructures socio-économiques de base ; composante 3 : Protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique, (iv) promotion de l'inclusion financière et sociale des populations.

2.4.1. La composante 1 : Développement des filières économiques porteuses et transformation des unités de production informelles

La finalité de cette composante est d'initier des actions permettant de lever les contraintes qui entravent l'optimisation des filières, de rendre les filières opérationnelles en vue de créer les emplois et les opportunités de revenus aux populations. Les activités qui seront mises en œuvre sous cette composante permettront d'obtenir les résultats ci-après :

- des filières porteuses à fort potentiel et leurs goulots d'étranglement sont identifiés ;
- les approches filières porteuses sont opérationnelles ;
- les mécanismes d'écoulement des produits des filières porteuses sont mis en place ;
- les services financiers inclusifs, adaptés et innovants sont développés et accessibles ;
- les capacités des unités de production informelles sont renforcées pour leur modernisation, formalisation et regroupement stratégique.

- **Action 1 : Identifier les filières porteuses**

Il s'agira d'identifier pour chaque région, les filières porteuses d'emplois et d'opportunités de revenus et de réaliser des diagnostics complémentaires en cas de besoin. Au moins deux (02) filières porteuses sont identifiées par région.

- **Action 2 : Opérationnaliser l'approche filières porteuses**

Un plan d'actions sera mis en œuvre pour lever les goulots d'étranglement des filières choisies en vue de rendre ces filières opérationnelles. Les approches filières seront opérationnelles pour au moins deux (02) dans chaque région.

- **Action 3 : Mettre en place de mécanismes d'écoulement des produits des filières porteuses**

Les mécanismes permettant d'écouler la production des filières aux plans régionaux et nationaux et internationaux seront identifiés et mis en place pour soutenir le développement des filières.

- **Action 4 : Renforcer les capacités managériales des Unités de production informelle**

Les entreprises modernes remplacent généralement les méthodes de direction de type commandement par le management qui fait appel à des processus d'animation de l'action collective en vue du changement. Les activités de management ont pour but d'orienter le développement de l'entreprise et son fonctionnement en tenant compte des changements dans son environnement. L'action va donc aider les promoteurs d'entreprise à analyser leur environnement, élaborer des plans d'affaires, utiliser des leviers stratégiques, et choisir de bonnes trajectoires de développement.

- **Action 5 : Former aux métiers et emplois**

Cette action s'oriente sur la maîtrise par les promoteurs d'entreprise de leurs métiers. Des formations aux métiers et emplois seront suggérées aux promoteurs et les institutions de formation et leurs expertises sollicitées pour les formations. Les formations seront davantage pratiques et permettront aux bénéficiaires de percevoir les améliorations à apporter à leurs pratiques de métier. Cette action sera articulée avec celle sur la technologie / équipements et infrastructures car ces derniers induisent des transformations dans l'organisation du travail dans l'entreprise. Concernant l'emploi, il s'agira de mettre en évidence l'importance des ressources humaines pour le succès de l'entreprise, le recrutement de compétences, la formation, la motivation, la communication, etc.

Cette composante vise à aider les promoteurs à former leur personnel, à disposer de politique de gestion des ressources humaines, à intégrer la dimension humaine dans leurs activités et à créer des emplois nécessaires en mettant à la disposition de ces entreprises des services intégrés d'appui-conseils et de formations thématiques.

- **Action 6 : Accompagner pour l'accès au financement**

Cette action a pour objet de promouvoir le développement des entreprises locales en favorisant un meilleur accès aux services financiers et non financiers, adaptés et accessibles aux unités de production informelle, leur permettant de renouveler ou de réaliser leurs investissements dans les filières porteuses. Les promoteurs d'unités de production bénéficieront d'une assistance pour comprendre et répondre efficacement aux opportunités de financement disponibles et de formations en entrepreneuriat pour améliorer leur capacité. A cet effet un fonds de garantie sera constitué et logé à la Société de financement et de garantie inter-bancaire (SOFIGIB) afin de permettre aux promoteurs de bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour l'obtention des crédits.

- **Action 7 : Organiser et créer des coopérations interentreprises**

L'organisation interne des entreprises et leurs regroupements en grappes ou autres est la substance de cette action. Il s'agira d'aider les entreprises à choisir les formes d'organisation les plus adaptées à leur objet et les amener à faire les mutations nécessaires.

Concernant la coopération interentreprises, elle a pour objectif de résoudre les problèmes qu'une entreprise ne peut résoudre toute seule.

- **Action 8 : Développer les technologies et équipements**

Cette action concerne l'amélioration des technologies, des équipements des unités de production informelle et l'appui en infrastructures. Il s'agit de faire le point (état de l'art) dans les domaines des savoir-faire pratiques des métiers des entreprises, analyser les outils utilisés ; il s'agit aussi d'aider les promoteurs à acquérir les outils, techniques et méthodes d'organisation correspondantes qui sont adaptées à leur situation et qui leur permettra d'être plus performantes.

2.4.2. La composante 2 : Développement des services énergétiques modernes et infrastructures socioéconomiques de base

La finalité de cette composante est de mettre à la disposition des populations, des opérateurs économiques et des collectivités des groupes d'infrastructures à savoir : des infrastructures de production d'énergie, de communication, et d'eau potable pour soutenir leurs activités économiques et les services sociaux et collectifs. Elles seront mises en œuvre à travers les actions suivantes:

- **Action 1 : Développer les infrastructures socioéconomiques de base pour soutenir l'émergence des économies locales**

Il s'agira de doter les collectivités territoriales et des populations d'infrastructures socioéconomiques de base et d'infrastructures économiques. Ces infrastructures vont permettre de soutenir le développement des filières porteuses. Elles seront entre autres de construction de hangars marchés, de parcs de vaccination, de boutiques marchandes, d'aménagement de site maraicher afin de booster l'économie des collectivités territoriales.

- **Action 2 : Développer les services énergétiques modernes pour les collectivités**

Il s'agira de faciliter l'accès aux populations et aux entreprises à une énergie propre, économique et adaptée à leur environnement naturel et technologique, afin de satisfaire leurs différents besoins en énergie. Au-delà des bénéfices sur le plan économique et social, ceci permettra de réduire le gap énergétique au détriment des zones rurales. Une part prépondérante sera accordée aux énergies renouvelables, à la biomasse, à l'énergie verte et aux plateformes multifonctionnelles, en tenant compte des leçons apprises sur le déploiement de ces différents types d'énergie et des potentialités de chaque région. Cela conduit au respect de l'environnement et du développement durable.

2.4.3. La composante 3 : Protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique

Cette composante vise à sortir durablement les ménages vulnérables de la pauvreté, en renforçant leur revenu ce qui leur permettra de mieux se prendre en charge, d'accéder aux services sociaux de base (éducation, soin de santé), et de s'insérer dans le circuit économique.

- **Action 1 : Mettre en place des mécanismes de transferts monétaires aux ménages vulnérables**

Les ménages vulnérables bénéficieront des transferts monétaires, tout en profitant des opportunités de la finance digitale, pour leur permettre d'augmenter leur consommation, ce qui permettra de rendre ces ménages capables d'entreprendre des activités génératrices de revenus en vue de leur participation active à l'économie locale. Pour éviter la rechute de ces ménages et participer à leur résilience financière, il est indispensable d'accompagner les transferts monétaires par des modèles innovants testés avec succès et garantissant la mobilisation de la petite épargne, l'accès à une gamme de produits financiers formels (micro-assurance, crédit, epargne transfert) en combinant l'éducation financière et entrepreneuriale et la mise en relation de groupes de bénéficiaires (surtout les femmes) avec les institutions financières formelles. Ceci permettra non seulement de consolider la résilience des ménages ciblés mais aussi de renforcer leurs capacités à entreprendre et à réussir les activités productives.

- **Action 2 : Accompagner la scolarisation des enfants et la formation des adultes des ménages vulnérables**

La mise en œuvre du projet comprend également d'une part la sensibilisation à la scolarisation des enfants en âge de l'être et d'autre part des formations aux métiers porteurs des adolescents et des adultes. La scolarisation des enfants pourrait être une condition au bénéfice des transferts monétaires. La formation aux métiers permettra aux ménages vulnérables de disposer de capacités leurs permettant d'intégrer le circuit économique local.

- **Actions 3 : Mettre en place des mécanismes d'accompagnement éducatif en santé et en nutrition**

Les actions d'accompagnement éducatif dans les villages bénéficiaires seront mises en œuvre afin d'aider les ménages à acquérir des pratiques familiales susceptibles de contribuer à l'utilisation des transferts monétaires pour le développement humain en général, l'amélioration de la nutrition, le développement de la petite enfance en particulier. Elles se réaliseront à travers la communication pour le changement social et de comportement et mettront l'accent sur les bonnes pratiques nutritionnelles, la fréquentation des centres de santé, les consultations pré et post natales.

2.4.4. La composante 4 : Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations

Cette composante vise à développer un mécanisme intégré et viable de promotion de l'auto-emploi par la mise en place de dispositifs spécifiques d'accompagnement et de financement des populations à faibles

revenus, des micros et très petites entreprises (MTPE). C'est un programme intégré visant à adresser avec efficacité, le problème de l'auto-emploi, ainsi que celui de l'inclusion financière et sociale des populations à faible revenu. Il s'agit d'œuvrer pour l'insertion de ces dernières dans le circuit économique à travers la mise en place de mécanismes spécifiques de financement des AGR des jeunes et des femmes, des micros et très petites entreprises (MTPE) ; ceci dans le but de favoriser l'émergence au Burkina Faso, d'une classe moyenne véritablement résiliente et qui participe de façon efficace et durable, à la création de la richesse nationale.

- **Action 1 : Développer des services financiers inclusifs adaptés et accessibles**

Cette action consistera à développer des services financiers adaptés et des services non financiers d'accompagnement au financement des chaînes de valeur et des grappes d'entreprises locales qui se développent autour de ces chaînes de valeur. L'action a également pour but d'appuyer techniquement et financièrement les institutions financières partenaires au programme pour élargir leur offre de produits spécialisés dans cette optique. Un accent particulier sera accordé au financement des micro- entreprises portées par les femmes et les jeunes de même que la mobilisation de l'épargne rurale et l'éducation financière afin de permettre aux bénéficiaires de mieux gérer leurs ressources financières.

- **Action 2 : Contribuer à la création et à l'extension des Micro et très petites entreprises (MTPE) ou d'Activités génératrice de revenus (AGR) viables et créatrices d'emplois**

Les Micros et très petites entreprises (MTPE) constituent un levier important pour la création d'emplois indépendants et un vecteur essentiel de la croissance économique. Cependant, elles n'ont pas accès au circuit classique de financement. Cette action vise la promotion des AGR et des MTPEen corrigeant le gap à travers: (i) les lignes de financement, (ii) la sécurisation des opérations de financement et (iii) le renforcement des capacités des bénéficiaires (alphabétisation et éducation financière).

- **Action 3 : Développer des mécanismes innovants et des technologies appropriées de financement**

La promotion de l'innovation financière est une condition à l'atteinte des objectifs d'inclusion financière promus par le Gouvernement. A ce niveau, des actions majeures seront mises en œuvre. Il s'agit de : l'innovation financière de façon globale et la finance participative.

- **Action 4 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs impliqués (SFD, partenaires stratégiques, acteurs institutionnels...)**

Cette action vise d'une part, à mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des SFD partenaires, par la prise en compte les besoins d'appui à l'amélioration de la Gouvernance, la gestion opérationnelle, le développement de nouveaux produits, l'accès à des équipements pour accroître les capacités de couvrir les zones non desservies en services financiers et d'autre part d'apporter un appui technique et institutionnel à l'UGC dans la mise en œuvre du programme, des formations dans le domaine de la microfinance et de la finance islamique, le renforcement des capacités des instances décisionnelles mises en place.

2.5 Synergie entre les composantes du PADEL

La composante 3 : « Protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique » vise à sortir durablement les ménages les plus pauvres de la pauvreté extrême, en renforçant leur revenu ce qui leur permettra de mieux se nourrir, d'accéder aux services sociaux de base (éducation, soin de santé), et de s'insérer dans le circuit économique.

Les ménages appuyés par les transferts monétaires seront pris en charge par la **composante 4 : « Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations ».** A ce niveau, les ménages vulnérables bénéficieront de micro-crédits pour créer des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Pour le développement et la modernisation des AGR crées, **la composante 1** : **« Développement des filières économiques porteuses et transformation des unités de production informelles »** interviendra pour le renforcement des capacités managériales et techniques (marketing, gestion commerciale, gestion financière, recherche et développement…) des promoteurs en vue de leur transformation et de leur formalisation.

La composante 2 : « **Services énergétiques modernes et infrastructures socioéconomiques de base »** mettra à la disposition des populations économiques et des collectivités des groupes d'infrastructures à savoir : des infrastructures de production d'énergie, de communication, et d'eau potable pour soutenir leurs activités économiques et les services sociaux et collectifs. Les investissements de la composante 2 viendront en soutien aux cibles des autres composantes. Aussi, les bénéficiaires de certaines infrastructures socioéconomiques (Plateforme multifonctionnelles etc.) s'adresseront aux composantes1 et 4 pour bénéficier d'appui en matière de renforcement de capacités managériales, techniques et financières.

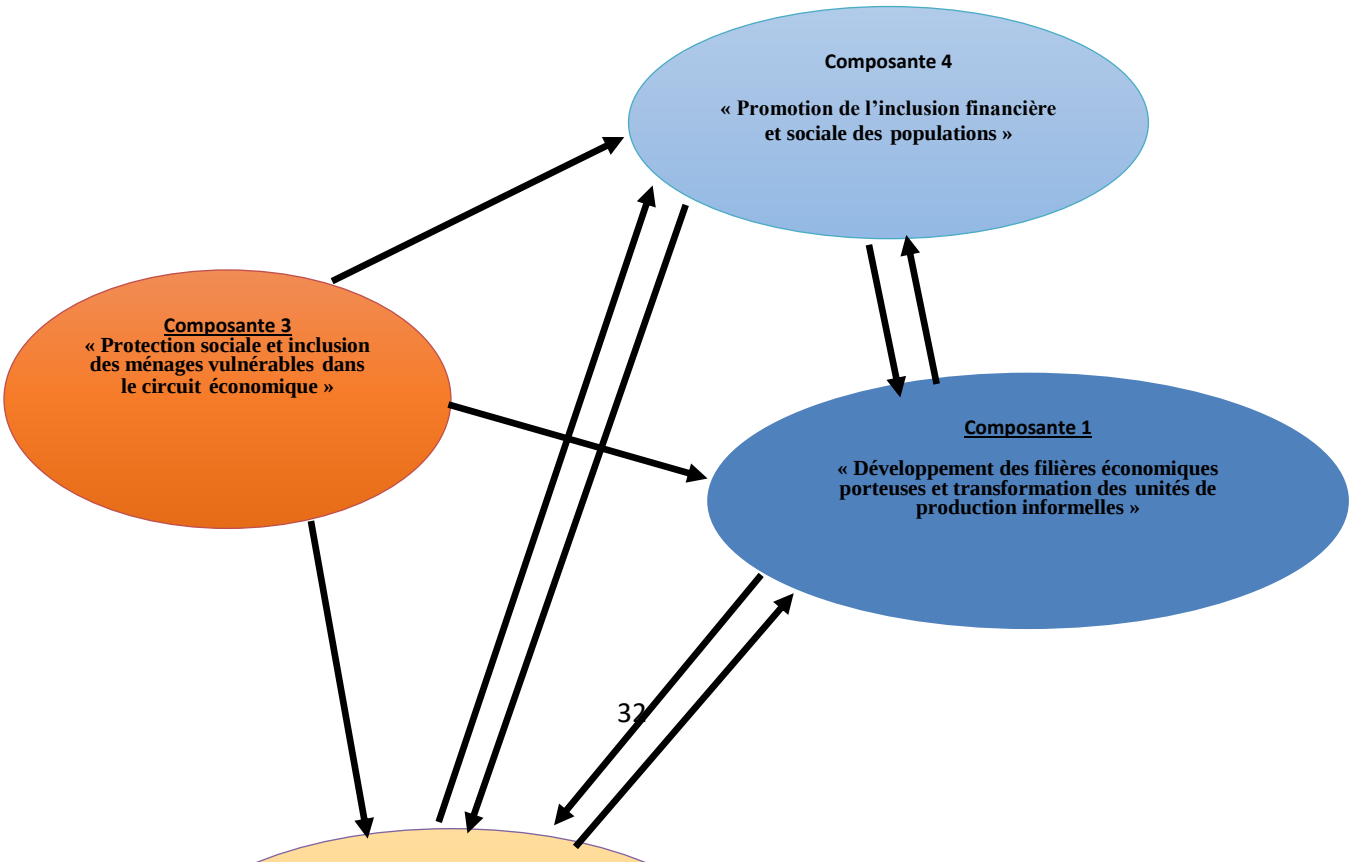

2.6. Bénéficiaires du programme

Les bénéficiaires du programme PADEL sont les populations à la base et les micro et petites entreprises notamment les ménages pauvres et vulnérables, les femmes et les jeunes, les unités de production informelles (artisans, exploitants agricoles,commerçants…).

2.7. Financement du PADEL

2.7.1. Le coût du PADEL

Le coût global de mise en œuvre du PADEL est de **trois quatre-vingt-seize milliards cent vingt-trois millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent vingt** (**396 123 525 720) Francs CFA**. Ce budget est reparti comme suit **14,34%** pour la composante1 ; **47,41%** pour la composante 2 ; **23,90%** pour la composante 3 ; **9,60%** pour la componsante 4 et 4,75% pour la gestion de la coordination nationale. La repartition de ce budget par composante du PADEL est présentée dans le Tableau 1.

Tableau 1: Coûts des composantes du PADEL

Composantes	Coûts (en FCFA)	**Part (%)**
Composante 1 : Développement des filières économiques porteuses et transformation des unités de production informelles	56 818 607 620	**14,34**
Composante 2 : Services énergétiques modernes et infrastructures socioéconomiques de base	187 825 253 000	**47,41**
Composante 3 : Protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique	94 616 640 066	**23,90**
Composante 4 : Promotion de l'inclusion	38 000 000 000	**9,60**

financière et sociale des populations.		
Gestion de la coordination nationale	18 863 025 034	**4,75**
Total PADEL	396 123 525 720	**100**

2.7.2. La stratégie de financement

Le PADEL procède de la volonté du Gouvernement de réduire la fracture sociale et d'améliorer la qualité de vie des populations au niveau local. Pour ce faire, son financement se fera à partir du budget de l'Etat, des contributions des collectivités territoriales et des contributions des partenaires techniques et financiers.

Ainsi, le Gouvernement financera à hauteur de **40 %** du coût total du PADEL. Les bénéficiaires du programme seront amenées à contribuer au financement du PADEL à hauteur de **5 %.**

Le reste du budget global du PADEL sera financé par une mobilisation de ressources auprès des partenaires extérieurs à travers l'organisation d'une Table ronde. Le détail de la répartition des financements est présenté dans le tableau 2.

Les ressources qui seront mobilisées auprès des partenaires techniques et financiers, pourrait être gérées à travers un panier commun.Le panier commun de financement, est un mécanisme de mobilisation des ressources extérieures auprès des PTF, regroupés autour d'un chef de file. Ce mécanisme permet de réduire non seulement l'utilisation des procédures de gestion mais aussi le nombre de rapports d'exécution à leur transmettre.Ainsi, les ressources mobilisées auprès de l'ensemble des PTF membres, seront gérées, selon les procédures d'exécution du chef de file.

Il convient de préciser que le mécanisme de panier commun, comme mode de financement, permet aussi l'utilisation des procédures nationales, dans certains cas.

Tableau 2 : Détail des sources de financement

Sources de financement	Coûts(en FCFA)	Part (%)
Etat	158 449 410 288	**40**
Bénéficiaires[4]	19 806 176 286	**5**
Partenaires techniques et financiers	217 867 939 146	**55**
Total PADEL	396 123 525 720	**100**

[4] Bénéficiaires : collectivités territoriales, promoteurs et autres

2.8. Strategie de mise en œuvre

Le PADEL est un programme d'envergure nationale. Il concernera toutes les treize régions du Burkina Faso. Il s'opérationalisera à travers un kit de développement local intégré (KIT-DELI). Ce kit est un package d'investissement minimum qui se constituera en fonction des spécificités de chaque région.

2.8.1 L'arrangement de gestion du programme

Il sera mis en œuvre à travers un **arrangement institutionnel de gestion qui** vise à délivrer des résultats rapides, dans des délais limités, aux collectivités territoriales et aux populations vulnérables. Il revêt ainsi une dimension de développement du fait qu'il procède de la volonté du Président du Faso d'améliorer le bien-être des populations à la base. Cette volonté du Président du Faso de produire des résultats tangibles, répondant aux besoins des populations pauvres, impose le recours à des dispositifs et mécanismes adaptés, permettant d'assurer la célérité des actions et l'obtention de résultats rapides. En outre, en vue d'assurer la durabilité et la pérennité des investissements, il est indispensable d'impliquer pleinement les acteurs locaux et régionaux depuis l'identification jusqu'à la mise en œuvre des actions. A cet effet, il est crucial que le programme soit géré au quotidien, en utilisant des procédures accélérées, tout en garantissant la transparence et la redevabilité.

Le PADEL est placé sous la tutelle politique de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et la tutelle technique et financière du Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) en tant que Maître d'ouvrage.

Il est classé dans les projets de catégorie A et est régi par les dispositions du Décret n°2007-776/PRES/PM/MEF du 22/11/2007, portant organisation et fonctionnement des projets ou programmes de développement de catégorie A.

En tant que Programme, son dispositif institutionnel pourrait s'organiser autour des organes ci-après :

- Le Comité National de Pilotage ;
- Le Comité Technique ;
- Les Cadres régionaux de dialogue ;
- L'équipe de mise en œuvre.

2.8.2. Le comité national de pilotage (CNP)

Le Comité national de pilotage a pour principales fonctions de : i) définir et adopter les orientations stratégiques sur la mise en œuvre du Programme ; ii) valider le plan de travail annuel et le budget y afférent et iii) approuver le rapport d'exécution technique et financière de chaque année.

Le Comité national de pilotage, sera composé des représentants :

- de l'administration publique (centrale et déconcentrées, notamment les ministères sectoriels concernés par les actions) ;
- des Présidents des Cadres de concertation régionaux ;

- des Collectivités territoriales (Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF) notamment et des OSC, principaux bénéficiaires qui doivent s'assurer que les choix et orientations stratégiques définies permettent de délivrer les services escomptés ;
- des unités de gestion des composantes et les partenaires techniques et financiers pour valider la faisabilité technique et les options financières des orientations retenues par le Comité de pilotage ;
- du secteur privé, à la fois des bénéficiaires et fournisseurs du Programme.

Le Comité national de pilotage est présidé par le Ministre de l'économie, des finances et du développement assisté de trois (3) vices-présidents :

- 1er vice-président :Ministre en charge de l'action sociale;
- 2ème vice-président : Secrétaire d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire ;
- 3ème vice-président Secrétaire d'Etat en charge de la décentralisation .

Il se réunit deux fois par an. Il dispose d'un Secrétariat technique assuré par l'unité de coordination.

2.8.3 Le Comité technique (CT)

Le Comité technique (CT) a pour principale fonction de renseigner et d'étudier la faisabilité technique et la conformité aux normes nationales auxquelles doivent répondre les réalisations du Programme. Le Comité technique fournit des éléments d'informations nécessaires à l'équipe de mise en œuvre pour préparer les dossiers à soumettre au Comité national de pilotage. En outre, il émet des avis consultatifs sur les plans opérationnels de l'équipe de mise en œuvre, participe à la réception technique des réalisations du programme dans des délais à définir par le manuel de procédures. Il est rattaché au Ministère de l'économie, des finances et du développement, maître d'ouvrage du programme et présidé par le Ministre en charge de l'aménagement du territoire. Il est composé des représentants techniques des ministères impliqués dans la mise en œuvre du Programme. Les membres du Comité technique doivent être des spécialistes des composantes couvertes par le Programme. Dans leurs domaines respectifs, ils doivent vérifier la coordination avec les programmations sectorielles et les synergies d'intervention à même d'accroître l'impact du PADEL et des programmes sectoriels.

En vue d'assurer la célérité et la mise en œuvre harmonieuse des activités prevues dans le Programme t, des normes de délais de traitements des dossiers devront être définies pour les prestations entre les différents organes du programme.

2.8.4 Les Cadres régionaux de dialogue

Dans le souci de consolidation et de rationalisation des organes de concertations au niveau régional, il est prévu d'utiliser les Cadres de Concertation Régionaux comme organes d'orientation au niveau régional pour la mise en œuvre du programme. Ils auront pour principales fonctions de valider les avant-projets de programme de travail et budgétaire annuel de leur ressort territorial, d'approuver les avant-projets de rapports d'activités pour leurs territoires respectifs produits par les antennes régionales. Les sessions des CCR sont élargies aux Maires des communes. Il dispose d'un secrétariat technique assuré par la Direction régionale de l'économie et de la planification appuyée par l'antenne régionale.

Les CCR sont représentés au Comité national de Pilotage du programme par leurs Présidents.

2.8.5 L'équipe de mise en œuvre du programme

L'équipe de mise en œuvre du Programme aura pour principale mission de conduire les activités du Programme au jour le jour. Placée sous la tutelle financière du MINEFID, elle doit disposer d'une gamme d'expertise couvrant les différentes composantes du programme. En particulier, elle doit avoir des compétences et des outils lui permettant de préparer de cahiers de charges, de passer les marchés, de suivre la mise en œuvre et d'assurer, d'une part, le suivi des réalisations et des résultats et, d'autre part, le rapportage. A ce titre, elle sera composée d'une unité de coordination et d'unités de gestion des composantes.

a- L'unité de coordination nationale (UCN)

Elle aura pour rôle de coordonner les activités du Programme, d'assurer la mobilisation et la bonne gestion des ressources, de veiller à la reddition des comptes par les composantes, et d'assurer le Secrétariat du Comité national de pilotage et du comité technique. Conformément à la classification du projet, cette fonction sera assurée par la structure assurant la Direction technique du programme.

b- Les unités de gestion des composantes (UGC)

La mise en œuvre et la gestion opérationnelle du Programme seront à la charge des unités de gestion des composantes. Elles ont pour rôle la préparation du programme de travail et budgétaire annuel, des cahiers de charge des prestations, la passation de marchés, le suivi opérationnel des marchés passés, la réalisation des paiements et le rapportage.

Pour l'UCN, il s'agira de travailler en étroite collaboration avec les unités de gestion de projet existant afin d'éviter les doublons. Pour ce faire, l'UCN établira un protocole d'accord avec chaque UGC et des conventions de partenariat seront signées entre les deux pour la mise en œuvre du programme.

Les quatre UGC sont les suivantes :

- ***UGC 1*** : Développement des filières économiques porteuses et transformation des unités de production informelles ***;***
- ***UGC 2*** : Développement des services énergétiques modernes et infrastructures socioéconomiques de base ;
- ***UGC 3*** : Protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique ***;***
- ***UGC 4*** : Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations***.***

Les unités de gestion des composantes assureront pour le compte du MINEFID les fonctions de maître d'ouvrage délégué. Elles sont responsables devant l'UCN qu'elles assistent lors des sessions du CNP et du CT.

Cependant, d'autres UGC peuvent être constituées en fonction des opportunités qui se présentent dans chaque région.

L'équipe de mise en œuvre de la composante est responsable devant le Comité national de pilotage de l'atteinte des résultats du Programme. Par conséquent, les opérations de mise en œuvre de même que l'atteinte des résultats relèvent de sa responsabilité. Elle pourra faire appel à des prestataires externes pour la fourniture de services et équipements de qualité et pour le renforcement des capacités des acteurs locaux. Les procédures de gestion du programme seront celles du maître d'ouvrage ou du partenaire financier du projet mère si elles garantissent la transparence ou la bonne gouvernance.

L'UCN devra élaborer un manuel de procédures qui prescrira en détail les procédures relevant des cycles de gestion des dépenses (procédures d'acquisitions) de biens et services, du patrimoine (immobilisations, stocks), de la trésorerie (ordonnancements, décaissements, suivi et contrôle de la trésorerie), des informations comptables, financières et budgétaires, du personnel et de l'audit et du contrôle interne.
L'équipe de mise en œuvre disposera d'antennes régionales chargées d'appuyer au plus près les Collectivités Territoriales dans leurs choix des biens et services à fournir par le Programme et dans le suivi rapproché des réalisations retenues par les communes et les régions. Dans le but d'impliquer les Collectivités territoriales et dans l'esprit des textes de la décentralisation, le Gouvernement, à travers le Gouverneur signera un contrat-programme avec les Collectivités territoriales représentées par le Conseil régional pour le portage du PADEL et la mise en œuvre de certains objectifs du PADEL. Ces objectifs pourront concerner la mobilisation citoyenne, la sensibilisation et l'accompagnement dans la mise en œuvre des actions terrain.

Pour la mise en œuvre globale du PADEL, les collectivités territoriales seront entièrement responsabilisées dans l'identification des infrastructures et équipements socioéconomiques capables de développer l'économie locale. L'identification et la planification desdits infrastructures et équipements d'appui à la promotion des économies locales se fera dans chacune des treize (13) régions du pays lors d'ateliers provinciaux participatifs et inclusifs. La planification sera faite à l'échelle de la Commune avec l'appui de la structure de coordination (DGDT/MINEFID), des DREP, des agences de la mise en œuvre et des services techniques déconcentrés sous la présidence des gouverneurs des régions.

A ce titre, l'antenne régionale travaillera directement avec le Conseil régional et la concertation se réalisera à travers le Conseil Consultatif régional présidé par le Gouverneur. L'antenne régionale aura pour rôle de :

- recenser les besoins exprimés dans les régions et produire l'avant-projet et le projet de PTBA de la région à soumettre respectivement au CCR et au CP à travers les UGC ;
- assurer un suivi rapproché de la mise en œuvre auprès des communes ;
- servir de relai de transmission des informations entre la base et le niveau central de mise en œuvre.

Pour ce faire, chaque antenne est coordonnée par le Directeur régional de l'économie et de la planification et est composée au minimum des compétences ci-après :

- un chargé de suivi-évaluation (chef d'antenne) ;
- un chargé de développement des entreprises et des économies locales ;
- un chargé d'administration des affaires sociales ;

- un chargé de la technologie ;
- un chargé de micro-finance ;
- un gestionnaire comptable ;
- un assistant administratif ;
- un chauffeur.

Il faut souligner que dans chaque province des animateurs seront déployés pour assurer le relai de l'antenne régionale.

2.9 dispositif de suivi-évaluation et audit du programme

Le rôle du suivi et de l'évaluation est de mettre en exergue la performance du Programme, à travers un système d'analyse des acquis enregistrés, des faiblesses constatées et de capitalisation des leçons apprises. Ce rôle est mis en œuvre par l'intermédiaire d'un processus systématique de collecte, d'analyse, de traitement et de diffusion de l'information, d'identification des problèmes, d'alerte des décideurs et de proposition des mesures correctives.

Le manuel de procédures de suivi évaluation décrira de manière précise le synopsis des rapports de contrôle interne et de gestion (opérations, exécution budgétaire, suivi physique et passation des marchés).

Le suivi du Programme sera fait essentiellement par le Comité national de pilotage et à cet égard, tous les partenaires de réalisation ainsi que les parties prenantes impliquées dans l'exécution du Programme prépareront et transmettront à l'équipe de mise en œuvre les rapports trimestriels et annuels d'exécution de leurs activités. L'équipe de mise en œuvre pour sa part établira des rapports trimestriels d'état d'avancement et des rapports annuels qui seront présentés en réunion du Comité national de pilotage. Un rapport final sera élaboré par l'Equipe de mise en œuvre au terme du programme et présenté lors de la réunion finale du projet.

Les outils de suivi-évaluation qui seront développés dans le cadre du Programme (cadre logique, tableau de bord et un logiciel de suivi) seront mis à la disposition de l'UCN ainsi que du Comité de Pilotage pour assurer un suivi systématique des réalisations du Programme. Le cadre logique avec des indicateurs doit être validé par le Comité national de pilotage au début du Programme.

Le Programme fera, par ailleurs, l'objet d'une évaluation indépendante. Celle-ci permettra d'une part de déterminer dans quelle mesure les indicateurs préalablement identifiés auront été atteints, et d'autre part de tirer les leçons et meilleures pratiques à capitaliser.

Le Programme sera audité en accord avec les règles et procédures du Gouvernement.

2.10. Cadre des résultats

Objectifs stratégiques du PNDES: Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale
Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie
Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes
Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

Objectif général du PADEL: Contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations à la base.

Objectifs spécifiques du PADEL :

- Développer des filières porteuses d'emplois et transformation des unités de production informelles ;
- Développer des services énergétiques modernes et les infrastructures socioéconomiques de base;
- Renforcer la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et soutenir leur inclusion dans le circuit économique ;
- Développer des services financiers adaptés, inclusifs et accessibles pour soutenir l'économie locale.

Effets escomptés	Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible 2020	Sources de verification
Composante 1 : Développement des filières économiques porteuses et transformation des unités de production informelles					
La production agricole et animale est renforcée et valorisée, grâce à des filières opérationnelles	Résultat 1 : Des filières porteuses à fort potentiel et leurs goulots d'étranglement sont identifiés	Nombre de filières porteuses identifiées		Au moins 02 par région	Rapport d'activités annuel du Projet
	Résultat 2 : Les approches par filières porteuses sont opérationnelles	Nombre d'approches filières opérationnelles et accessibles		Au moins 02 par région	
	Résultat 3 : Les mécanismes d'écoulement des produits des filières porteuses sont mis en place	Nombre de plans d'action filières élaborés		Au moins 02 par région	
		Nombre de dispositifs/mécanismes facilitant l'écoulement des produits		au moins 07 filières	

Effets escomptés	Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible 2020	Sources de verification
	Résultat 4 : La transformation des unités de production informelles est effective	Nombre d'unités de production informelles utilisant les outils modernes de gestion		100000	Rapport d'activités annuel du Projet
		Nombre de grappes créées		40	
		Nombre d'UPI ayant bénéficié de formation technique		48000	PV de réception
		Nombre d'UPI accompagnée pour le financement	-	1300000	Rapport d'activités annuel du Projet
composante 2 : Développement des services énergétiques modernes et infrastructures socioéconomiques de base					
Les populations accèdent aux services énergétiques modernes et aux infrastructures socioéconomiques de base et développent leurs activités économiques	Résultat 1 : Les populations et les collectivités disposent de services énergétiques modernes pour leurs ménages, les activités économiques et les services sociaux collectifs	Nombre d'infrastructures énergétiques installées et opérationnelles	PM	PM	Rapport d'activités annuel du Projet
		Nombre de ménages ayant accès aux services énergétiques modernes	PM	PM	Rapport d'activités annuel du Projet
	Résultat 6 : Les infrastructures économiques sont mises en place ou réhabilitées	Nombre de boutiques de rue	PM	PM	
		Nombre d'ouvrages de franchissement	PM	PM	
		Nombre d'abattoirs/Tueries de volailles	PM	PM	
		Nombre d'unités de transformation des produits des filières	PM	PM	
		Nombre de magasins/entrepôts	PM	PM	
		Nombre d'unités de transformation des produits des filières	PM	PM	
		Nombre de parcs de vaccination mis en place	PM	PM	
		Autres infrastructures économiques	PM	PM	

Effets escomptés	Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible 2020	Sources de verification
		Nombre de marchés construits	PM	PM	
composante 3 : Protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique					
Les ménages les plus vulnérables des zones cibles accèdent aux services sociaux de base et améliorent leurs capacités de résilience	Résultat 1 : Les ménages vulnérables bénéficient de transferts monétaires et des services d'accompagnement financiers et non financiers et améliorent leurs conditions de vie	Nombre de ménages vulnérables ayant bénéficié des transferts monétaires	15000	261 858	Rapport d'activités annuel du Projet
		Dont transferts digitalisés	30 000	150 000	
		Nombre de femmes bénéficiaires d'éducation financière et entrepreneuriale	57 510	287 550	Rapport d'activités annuel du Projet
	Résultat 2: Les enfants sont scolarisés et les adultes vulnérables et les adolescents bénéficient de formation pratique sur les métiers	Nombre d'enfants scolarisés	57 510		Rapport d'activités annuel du Projet
		Nombre d'adolescents et d'adultes vulnérables formés aux métiers	5 000	25 000	
	Résultat 3 : Les ménages vulnérables bénéficient de conseils en santé et en nutrition pour améliorer leurs conditions sanitaires	Nombre de personnes ayant fréquenté les centres de santé	15 000	260 000	Rapport d'activités annuel du Projet
composante 4 : Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations					
Le taux de pénétration et la couverture géographique du pays par les SFD s'est accru.	Résultat 1 : La couverture géographique des SFD s'est accrue	Nombre de points de service et localités couvertes par les SFD	66%	750 points de services de micro finance	Rapports de suivi
		Nombre d'AGR et de micro entreprises bénéficiaires ;			Rapport d'activités annuel du Projet
	Résultat 2 : Le taux de pénétration des SFD dans la population active se sont accrues	Proportion de la population active ayant accès à un service financier	17%	le taux de pénétration des SFD dans la population active est passé à 35%	Rapport d'activités annuel du Projet
	Résultat 3 : Des lignes de crédit sont mises en place au sein des SFD pour le financement des AGR et des MPME	Nombre de SFD partenaires	0	25 milliards de FCFA en 5 ans	Rapport d'activités annuel du Projet
		Nombre de MTPE créées ou consolidés			Rapport d'activités annuel du Projet
		Taux d'absorption des lignes de crédits par les SFD		100%	Rapport d'activités annuel du Projet

Effets escomptés	Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible 2020	Sources de verification
	Résultat 4 : Un dispositif d'accompagnement technique des promoteurs est mis en œuvre	Taux d'exécution du programme de formation des bénéficiaires ;		100%	Rapports de suivi
		Proportion des promoteurs ayant bénéficié de services d'appui conseil ;		75%	
Développer des mécanismes innovants et des technologies appropriées de financement	Résultat 1: Les modes de finance islamique sont adoptés par les SFD pour le financement des MTPE	Nombre de SFD développant la finance islamique		5 SFD;	Rapports de suivi
		Nombre de bénéficiaires des produits financiers islamiques		10 000 bénéficiaires	
	Résultat 2: Le mobile banking est développé par les SFD	Nombre de SFD offrant des produits et services de mobile banking		5 SFD;	Rapports de suivi
		Nombre de SFD disposant de SIG adaptés au mobile banking		500 000 bénéficiaires	
Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs (SFD, partenaires stratégiques, acteurs institutionnels)	Résultat 1 : Les acteurs (des SFD, l'UGP et les autres acteurs du secteur) sont formés dans les thématiques de l'innovation financière	Taux d'exécution du programme de formation des acteurs		100%	Rapports de suivi
	Résultat 2 : La santé financières de SFD partenaires est bonne (PAR<3%)	Taux du PAR			
	Résultat 3 : Les remboursements des lignes de crédit sont assurés	Taux de remboursement des lignes de crédit			
	Résultat 4 :Les SFD, l'UGP et les autres partenaires stratégiques sont appuyés sur le plan technique et institutionnel	Proportion des SFD qui ont bénéficié d'appui institutionnel			
	Résultat 5 : La gouvernance des SFD est renforcée	Proportion des agents de l'UGP et des partenaires stratégiques formés dans leur domaine de compétences			
	Résultat 6 : Le niveau d'équipement des SFD s'est renforcé	Proportion des SFD ayant reçu des équipements		100%	Rapports de suivi

2.11. Les risques majeurs du Programme

Les risques identifiés et les actions d'atténuation sont les suivants :

Risques liés au dispositif institutionnel

- Le rattachement de l'unité de coordination du PADEL au sein de l'administration peut jouer négativement sur les performances de la mise en œuvre du Programme car les expériences précédentes ont montré que les projets de catégorie A sont les moins performantes, du fait de la lourdeur du dispositif de mise en œuvre et du fait que les agents ne sont pas entièrement affectés à cette tâche.
- *La lourdeur dans la mise en œuvre opérationnelle* : les unités de gestion des composantes relevant de centres de décision différents et en l'absence d'une personne (instance) garante de la mise en œuvre de l'ensemble des actions, ayant le pouvoir de décision technique pour débloquer les situations et faire évoluer les actions, la mise en œuvre du programme pourrait se trouver régulièrement entravée.

Les mesures suivantes permettraient de réduire ces risques :

- Les fonctionnaires qui seront affectés à l'Unité de Coordination Nationale (UCN) et aux Unité de Gestion des Composantes (UGC) doivent être détachés afin de leur permettre de se consacrer exclusivement à leur mission dans le cadre du PADEL ;
- Opter pour une unité de décision technique comme répondant pour l'ensemble du Programme, apte à activer la mise en œuvre en levant les goulots d'étranglements éventuels et être garante des résultats ;
- alléger les procédures de décaissement des fonds et de passation de marché.

- ***Faibles capacités et performances dans la mise en œuvre***

Des critères de compétences à la sélection des prestataires et partenaires de réalisation, le suivi des résultats et le rapportage régulier, de même que le renforcement des capacités des collectivités territoriales pour le suivi des activités permettraient de garantir les résultats escomptés.

- ***Faible mobilisation des financements à temps***

L'Etat doit tenir ses engagements de financement en mettant à disposition sa part contributive au budget. En outre, l'Etat devra œuvrer à mobiliser les financements des bailleurs de fonds.

- ***Faible appropriation par les collectivités territoriales et adhésion des populations***

Il s'agira de renforcer le processus participatif durant toutes les phases du projet. Un rôle actif devra être assigné aux collectivités territoriales et aux populations. Aussi,la cohérence du PADEL avec les plans locaux, la répartition claire des rôles et responsabilités entre collectivités et autres partenaires du PADEL, notamment la société civile, permettront d'obtenir l'adhésion et l'appropriation des populations et des collectivités.

- ***Vulnérabilités sécuritaire, alimentaire, environnementale des zones d'intervention***

La coordination avec les institutions en charge permettrait de prendre en compte les mesures prises à temps opportun pour assurer la mise en œuvre harmonieuse du Programme.

Tableau 3: Plan d'Evaluation du PADEL

Intitulé	Partenaires éventuels	Lien stratégique	Effet	Date prévisionnelle	Parties prenantes clés	Coût & source de financement
Evaluation à mi-parcours	MINEFID ; PTF	PNDES ; ODD	Effet PADEL	Juin 2018	MINEFID, SEAT, SEMADTSI, SEAS,	Cf Budget
Evaluation Finale	MINEFID ; PTF	PNDES ; ODD	Effet PADEL	Juin 2020	MINEFID, SEAT, SEMADTSI, SEAS,	Cf Budget
Audit	MINEFID ;PTF	PNDES ; ODD	Effet PADEL	Annuel	MINEFID, SEAT, SEMADTSI, SEAS,	Cf Budget

Tableau 4: Plan de suivi du PADEL

Activités	**Objectifs**	**Fréquence**	**Actions escomptées**	**Partenaires éventuels**	**Coûts éventuels**
Suivi des progrès	Suivi des indicateurs et analyse des progrès suivant les objectifs du projet	Trimestrielle et selon les indicateurs	Évaluation régulière par le management du projet		
Suivi & gestion risques	Identification des risques spécifiques qui peuvent entraver l'atteinte des résultats escomptés	Trimestrielle	Risques identifiés et mesures d'atténuation sont prises		
Capitalisation	Connaissances, bonnes pratiques et leçons apprises sont documentés et partagés	Annuelle	Leçons pertinentes apprises pour informer la prise de décisions		
Assurance qualité du projet, annuellement	Contrôle qualité selon les standards du MINEFID et des partenaires	Annuelle	Forces et faiblesses identifiées pour améliorer les performances		

Revue et corrections ad-hoc	Revue interne des données et information collectées	Annuelle	Performances, risques, leçons et qualité sont évalués par le Comité national de pilotage		
Rapport du Projet	Rapports périodiques du projet au Comité national de pilotage et aux parties prenantes	Trimestrielle et selon besoin			
Revue du Projet (Comité national de Pilotage/d'orientation)	Tenue régulière du Comité national de pilotage et mécanismes de gouvernance du projet	Semestrielle et selon besoin	Evaluation des performances et mesures correctives		

CONCLUSION

L'analyse diagnostique du développement des Collectivités territoriales fournit des enseignements sur la situation de l'économie locale. En effet, il ressort que les efforts du gouvernement ces dernières années ont permis d'améliorer qualitativement les conditions de vie des populations. En outre, le cadre règlementaire, institutionnel et politique en matière d'économie localereste fourni et offre de nombreuses opportunités de développement.
Nonobstant ces efforts consentis au développement des Collectivités territoriales, des difficultés et contraintes demeurent. Elles se réfèrent : au faible niveau du développement humain du fait de la persistance de la pauvreté ; au fort taux d'analphabétisme ; à la faiblesse de la plateforme infrastructurelle sanitaire, éducative, et économique; aux coûts élevés des facteurs de production (énergie, équipements, etc.) ; à la faiblesse du socle de protection sociale ; au caractère informel de l'économie locale et à la faible inclusion des populations dans l'économie. Tous ces problèmes constituent des freins majeurs au décollage économique des collectivités territoriales.

L'élaboration du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) ainsi que sa mise en œuvre s'inscrivent comme une réponse aux difficultés de développement des collectivités territoriales. Il constitue un instrument majeur d'opérationnalisation du Plan national de développement économique et social (PNDES). Il vise l'amélioration des conditions socio-économiques des populations à la base. Il répond de la volonté politique de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, à travers son Gouvernement de promouvoir le développement du territoire à la base et par la base . Les bénéficiaires du PADELsont principalement les populations à la base,les micros et petites entreprises, les ménages pauvres et vulnérables, les femmes et les jeunes, les unités de production informelles (artisans, exploitants agricoles, commerçants…).

Partant de la philosophie que le PADEL ambitionne générer des changements visibles sur une courte échéance et à grande échelle dans chaque collectivité territoriale bénéficiaire, il est d'envergure nationale et concernera toutes les treize (13) régions du Burkina Faso. il se decline en quatre (4) composantes principales que sont (i) développement des filières porteuses et transformation des unités de production

informelles, (ii) développement des services énergétiques modernes et d'infrastructures socio-économiques de base, (iii) protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique et (iv) promotion de l'inclusion financière et sociale des populations.

Il s'opérationnalisera à travers un kit de développement local intégré (KIT-DELI) qui est un package d'investissement minimum qui se constituera en fonction des spécificités de chaque région. Sa mise en œuvre s'appuie sur un dispositif de pilotage cohérent et intégré.

Fort de ses ambitions de réduire les disparités intra et inter-régionales, d'apporter un mieux-être aux populations à la base et d'offrir des conditions minimales de développement des économies locales, la mobilisation des acteurs publics, privés ainsi que des collectivités territoriales reste un enjeu et un défi majeur pour le succés du Programme d'appui au développement des économies locales.

ANNEXES

Annexe 1 : Dispositif de pilotage et de gestion du PADEL

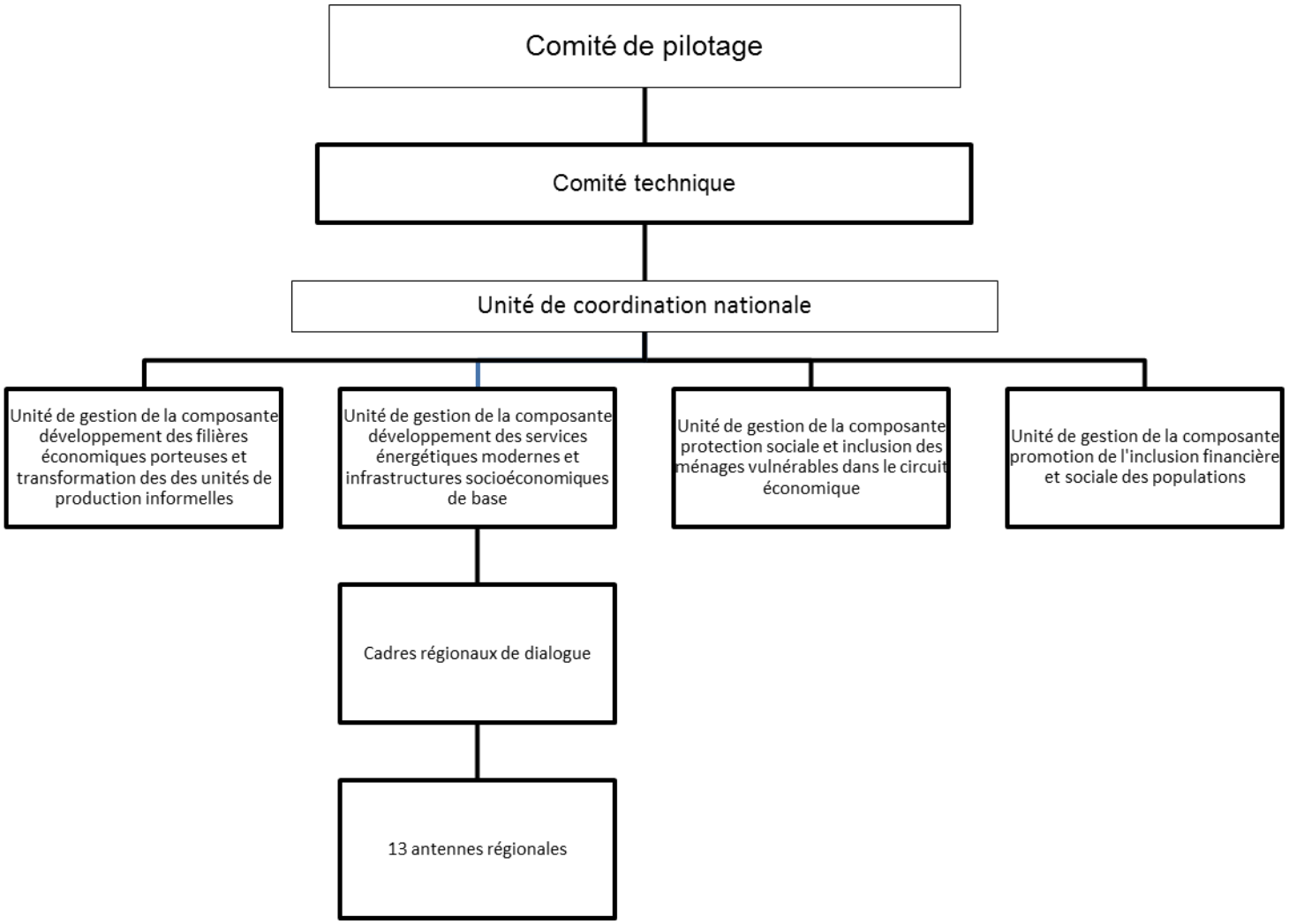

Annexe 2 : Plan d'action pluriannuel 2017-2020 du PADEL (en millions de FCFA)

code	Composante/Produits/Activités prioritaires	Structures Chef de file / Responsables / Partenaires	Programmation physique				Programmation financière				TOTAL PAT	Source de financement	Actions prioritaires
			2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020			
Composante 1. Développement des filières économiques porteuses et transformation des unités de production informelles													
Produit : des filières porteuses sont promues pour soutenir les micros et petites entreprises													
Sous produit1: Les filières porteuses sont promues													
1.1.1	Identifier les filières porteuses dans chaque région	Composante 1	X				270,00				270,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.1.2	Elaborer des plans d'action filières	Composante 1	X				170,00				170,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.1.3	Mettre en place les mécanismes facilitant l'écoulement des produits des filières	Composante 1	X	X	X		40,00	40,00	60,00		140,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit2: Les UPI utilisent les outils modernes de management													
1.2.1	Renforcer les capacités managériales des UPI	Composante 1	*X*	*X*	*X*	*X*	243,60	365,40	365,40	243,60	1 218,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.2.2	Appuyer les UPI pour la conduite d'études stratégiques (PA ,PM,PDS)	Composante 1	*X*	*X*	*X*	*X*	527,40	791,10	791,10	527,40	2 637,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.2.3	Effectuer des voyages d'études et de prospection commerciale	Composante 1	*X*	*X*	*X*	*X*	492,00	738,00	738,00	492,00	2 460,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.2.4	Doter chaque chef lieux de région dispose d'un centre d'exposition multi-métiers	Composante 1	*X*	*X*	*X*	*X*	900,00	1 350,00	1 350,00	900,00	4 500,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.2.5	Assistance/conseil	Composante 1	*X*	*X*	*X*	*X*	285,00	427,50	427,50	285,00	1 425,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 3: Le savoir faire technique des UPI s'est amélioré													
1.3.1	Renforcer les compétences des acteurs en charge des formations	Composante 1	X	X	X	X	260,00	390,00	390,00	260,00	1 300,00		OUI
1.3.2	Renforcer les capacités techniques des UPI par le biais de formations métiers	Composante 1	X	X	X	X	940,00	1 410,00	1 410,00	940,00	4 700,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.3.3	Assurer le suivi-post formation	Composante 1	X	X	X	X	47,00	70,50	70,50	47,00	235,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.3.4	Renforcer les centres de métier en équipement et infrastructures	Composante 1	X	X	X		2 292,00	2 292,00	2 292,00	0,00	6 876,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.3.5	Organiser des sessions de recyclage au profit des UPI	Composante 1	X	X	X	X	190,00	285,00	285,00	190,00	950,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 4: le capital productif (technologie et équipements) des UPI est renforcé													
1.4.1	Elaborer un répertoire des métiers	Composante 1	X				27,00	0,00	0,00	0,00	27,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.4.2	Elaboration de répertoires des technologies par corps de métier	Composante 1	X				240,00	0,00	0,00	0,00	240,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.4.3	Identifier et vulgariser les bonnes pratiques	Composante 1	X	X	X	X	38,00	58,50	58,50	38,00	193,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.4.4	Mettre en place des infrastructures et équipements structurants au profit des UPI	Composante 1	X	X	X	X	2 420,00	3 630,00	3 630,00	2 420,00	12 100,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.4.5	Former les UPI en matière de gestion des équipements	Composante 1	X	X	X	X	55,50	83,25	83,25	18,50	240,50	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 5:Des grappes sont créées pour booster et optimiser les activités des UPI													

1.5.1	Sensibiliser les UPI et leur regroupement sur les questions relationnelles et leur entreprise	Composante 1		X	X		0,00	77,50	77,50	0,00	155,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.5.2	Appuyer les UPI à la création des grappes	Composante 1		X	X		0,00	93,99	93,99	0,00	187,99	ETAT/CT/PTF	OUI
1.5.3	Appuyer à la mise en activité des grappes	Composante 1					0,00	0,00	300,00	300,00	600,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 6: Le financement des activités des UPI est facilité													
1.6.1	Former les UPI en financement des entreprises	Composante 1	X	X	X	X	90,18	135,26	135,26	90,18	450,88	ETAT/CT/PTF	OUI
1.6.2	Former les UPI en gestion de crédit	Composante 1	X	X	X	X	45,09	67,63	67,63	45,09	225,44	ETAT/CT/PTF	OUI
1.6.3	Constituer un fonds de garantie pour faciliter l'accès au crédit	Composante 1	X				2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.6.4	Constituer un fonds de soutien (projets innovants et équipements)	Composante 1	X	X	X	X	1 070,00	1 605,00	1 605,00	1 070,00	5 350,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.6.5	Elaborer et vulgariservun code de financement	Composante 1	X	X	X	X	65,00	0,00	0,00	0,00	65,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.6.6	Accompagner les UPI pour l'accès au financement	Composante 1	X	X	X	X	48,00	72,00	72,00	48,00	240,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 7: Des outils de planification et de communication sont disponibles ainsi que les équipements de travail													
1.7.1	Elaborer des plans d'actions au profit des corps de métiers	Composante 1	X	X			195,00	195,00			390,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.7.2	Effectuer les études préliminaires	Composante 1	X				212,00				212,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.7.3	Equipements/ logistique	Composante 1	X				491,04				491,04	ETAT/CT/PTF	OUI
1.7.4	Elaborer une base de données informatisée (SGBDR) pour le suivi et la capitalisation des expériences	Composante 1	X				195,00				195,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 8 : suivi, fonctionnement renforcement des capacités													
1.8.1	Assurer les frais de personnel	Composante 1	X	X	X	X	1 369,65	1 369,65	1 369,65	1 369,65	5 478,60	ETAT/CT/PTF	OUI
1.8.2	Assurer le fonctionnement	Composante 1	X	X	X	X	142,79	142,79	142,79	142,79	571,16	ETAT/CT/PTF	OUI
1.8.3	Missions d'évaluation/supervision/suivi/capitalisation	Composante 1	X	X	X	X	90,00	90,00	90,00	90,00	360,00	ETAT/CT/PTF	OUI
1.8.4	Former le personnel en charge de l'excécution	Composante 1	X	X	X		55,00	55,00	55,00	0,00	165,00	ETAT/CT/PTF	OUI
TOTAL COMPOSANTE 1							15 506,24	15 835,08	15 960,08	9 517,20	56 818,61		
Composante 2: developper des services énergétiques modernes et aux infrastructures socioéconomiques de base													
Produit :« Les populations et les collectivités disposent de services énergétiques modernes et d'infrastructures socioéconomiques de base pour soutenir leurs AGR et les services sociaux et collectifs »													
Sous produit 1 :« Les populations et les collectivités disposent d'infrastructures socioéconomiques de base pour soutenir l'emergence des économies locales													
2.1.1	Doter les collectivités territoriale et les populations d'infrasturctures	Composante 2	*X*	*X*	*X*	*X*	18 889,00	28 333,50	28 333,50	18 889,00	94 445,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 2 :« Les populations et les collectivités disposent de services énergétiques modernes													
2.2.1	Doter les collectivités territoriale et les populations de services energétiques modernes	Composante 2	*X*	*X*	*X*	*X*	16 821,33	25 232,00	25 232,00	16 821,33	84 106,65	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 3 : La gestion de la composante est assurée													
2.3.1	Assurer la gestion de la composante	Composante 2	*X*	*X*	*X*	*X*	2 318,40	2 318,40	2 318,40	2 318,40	9 273,60		
TOTAL COMPOSANTE 2							38 028,73	55 883,90	55 883,90	38 028,73	187 825,25		
Composante 3 :Protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique													

Produit : Les ménages vulnérables bénéficient de transferts monétaires et sont dotées de capacités pour participer à l'économie locale													
Sous produit 1:Les ménages ruraux pauvres bénéficient de l'initiative de transferts monétaires													
3.1.1	Cibler les ménages pauvres pour le passage à l'échelle et constituer une base de données sur les ménages vulnérables à travers le SIG utilisables par d'autres acteurs	Composante 3	*X*	*X*	*X*	*X*	97,48	146,23	146,23	97,48	487,42	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 2: Les personnes vulnérables bénéficient d'éducation financière													
3.2.1	Effectuer des transferts monétaires au profit des ménages	Composante 3	*X*	*X*	*X*	*X*	15 904,85	23 857,28	23 857,28	15 904,85	79 524,27	ETAT/CT/PTF	OUI
3.2.2	Recruter des agences de micofinance pour le paiement des transferts monétaires	Composante 3	*X*	*X*	*X*	*X*	167,05	250,57	250,57	167,05	835,24	ETAT/CT/PTF	OUI
3.2.3	Assurer l'éducation financière et sociale des ménages bénéficiaires	Composante 3	*X*	*X*	*X*	*X*	131,50	197,25	197,25	131,50	657,51	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 3: Les femmes engagées dans les initiatives et métiers améliorent leur revenu													
3.3.1	Appuyer les femmes bénéficiaires des cash transferts dans la mise en œuvre des activités productives	Composante 3	*X*	*X*	*X*	*X*	902,14	1 353,21	1 353,21	902,14	4 510,68	ETAT/CT/PTF	OUI
3.3.2	Suivi, fonctionnement renforcement des capacités	Composante 3	*X*	*X*	*X*	*X*	1 720,30	2 580,45	2 580,45	1 720,30	8 601,51	ETAT/CT/PTF	OUI
TOTAL COMPOSANTE 3							18 923,33	28 384,99	28 384,99	18 923,33	94 616,64		
COMPOSANTE 4: : Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations													
Produit: Les promoteurs et promotrices bénéficient de financement pour la création de Micro et Très Petites Entreprises (MTPE) ou d'AGR viables													
Sous produit 1: Le taux de pénétration et la couverture géographique du pays par les SFD s'est accrus.													
4.1.1	Elaborer un document de politique cadre	Composante 4	X	X			5,00	5,00	0,00	0,00	10,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.1.2	Organiser des ateliers d'information et d'échanges avec les SFD des régions sur les conditions d'accès au financement afin d'obtenir leur adhésion.	Composante 4	X	X	X	X	15,00	75,00	75,00	75,00	240,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.1.3	Selectionner les SFD partenaires	Composante 4	X	X			2,00	40,00	0,00	0,00	42,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.1.4	Mettre des lignes de crédit à la disposition des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) partenaires des régions pour élargir leur offre de services financiers au profit des jeunes promoteurs ruraux et des MPME	Composante 4	X	X	X	X	250,00	4 000,00	5 000,00	2 500,00	11 750,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.1.5	Renforcer les fonds de crédit du FAARF pour service plus de femmes demandeuse de crédit et plus de localités.	Composante 4	X	X	X	X	100,00	2 250,00	2 250,00	1 000,00	5 600,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.1.6	Ouvrir une ligne de credit au profit des femmes PME de la region	Composante 4	X	X	X	X	25,00	800,00	1 250,00	750,00	2 825,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.1.7	Créer dans les localitées non couvertes des points de service de micro finance en combinant les innovation au pratiques traditionnelles de la micro finance,	Composante 4	X	X	X	X	50,00	1 250,00	750,00	500,00	2 550,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 2: Un dispositif d'accompagnement technique des promoteurs est mis en œuvre													
4.2.1	Former les bénéficiaires du FAARF de la region en éducation financière	Composante 4	X	X	X	X	15,00	500,00	500,00	400,00	1 415,00	ETAT/CT/PTF	OUI

4.2.2	Former les clients des SFD partenaires de la region en éducation financière	Composante 4	X	X	X	X	30,00	1 250,00	1 100,00	750,00	3 130,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.2.3	Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information au profit des populations (Théâtres-fora, émissions radiophoniques etc…)	Composante 4	X	X	X		15,00	150,00	100,00	0,00	265,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.2.4	Identifier et signer une convention avec des partenaires d'appui conseil	Composante 4	X	X	X		10,00	70,00	50,00	0,00	130,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.2.5	Accompagner des jeunes promoteurs evoluant dans les secteurs porteurs des régions	Composante 4	X	X	X		30,00	250,00	300,00	0,00	580,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Développer des mécanismesinnovants et des technologies appropriées de financement													
Sous produit 3: les modes de finance islamique sont adoptés par les SFD pour le financement des Micro et Très Petites Entreprises (MPTE)													
4.3.1	Organiser des ateliers de sensibilisation et d'information des SFD des régions en finance islamique	Composante 4	X	X	X		15,00	150,00	100,00	0,00	265,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.3.2	Sélectionner les SFD partenaires sur la finance islamique	Composante 4	X	X	X		2,00	40,00	40,00	0,00	82,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.3.3	Mettre en place une assistance technique au profit des SFD sélectionnés	Composante 4	X	X	X		15,00	150,00	100,00	0,00	265,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 4: le mobile banking est développé par les SFD													
4.4.1	Organiser des ateliers de sensibilisation et d'information des SFD des régions sur le mobile banking	Composante 4	X	X			15,00	150,00	0,00	0,00	165,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.4.2	Mettre en œuvre le mobile Banking au sein du FAARF.	Composante 4	X	X	X		10,00	350,00	500,00	0,00	860,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.4.3	Appuyer les SFD à accéder à une plateforme de Mobile banking	Composante 4	X	X	X		25,00	450,00	500,00	0,00	975,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.4.4	Renforcer le Système d'Information de Gestion (SIG) du FAARF	Composante 4	X	X	X		25,00	250,00	150,00	0,00	425,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.4.5	Renforcer le Système d'Information de Gestion (SIG) des SFD partenaires.	Composante 4	X	X	X		20,00	500,00	500,00	0,00	1 020,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs (SFD, partenairesstratégiques, acteursinstitutionnels)													
Sous produit 5: Les acteurs du FAARF, des SFD et les autres acteurs du secteur sont formés dans les thématiques de l'innovation financière													
4.5.1	Former le FAARF et les SFD partenaires en Mobile Banking	Composante 4	X	X	X		15,00	90,00	75,00	0,00	180,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.5.2	Former le FAARF et les SFD partenaires en finance islamique	Composante 4	X	X	X		15,00	90,00	75,00	0,00	180,00	ETAT/CT/PTF	OUI
Sous produit 6: Les SFD partenaires et les representants régionaux du FAARF sont appuyés sur le plan technique et institutionnel													
4.6.1	Doter les SFD partenaires en équipements	Composante 4	X	X	X		26,00	350,00	400,00	0,00	776,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.6.2	Doter les representants régionaux du FAARF en équipements	Composante 4	X	X	X		15,00	90,00	75,00	0,00	180,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.6.3	Doter l'UGC (le FAARF) en équipements	Composante 4		X	X		0,00	230,00	55,00	0,00	285,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.6.4	Former le FAARF et les partenaires en suivi-évaluation	Composante 4	X	X	X		25,00	50,00	30,00	0,00	105,00	ETAT/CT/PTF	OUI
4.6.5	Former l'équipe du FAARF et les autres partenaires en gestion de projets	Composante 4	X	X	X		15,00	50,00	30,00	0,00	95,00	ETAT/CT/PTF	OUI

Sous produit 7: Gouvernance de la Composante													
4.7.1	Assurer le fonctionnement de UGC	Composante 4	X	X	X	X	115,00	1 350,00	1 540,00	600,00	3 605,00	ETAT/CT/PTF	OUI
TOTAL COMPOSANTE 4		Composante 4					900,00	14 980,00	15 545,00	6 575,00	38 000,00	ETAT/CT/PTF	
	COMPOSANTE 5: : Gestion de l'Unité de Coordination Nationale (UCN)												
	Assurer la gestion de la Coordination nationale	Composante 5	X	X	X	X	7 545,21	3 772,61	3 772,61	3 772,61	18 863,03		
TOTAL GENERAL PADEL							80 903,51	118 856,57	119 546,57	76 816,87	396 123,53		

Annexe 3 : Budget par région (en millions de FCFA)

BUDGET PAR REGION														
Produits attendus	Activités prévues	Centre	Hauts Bassins	Nord	Centre-Ouest	Cascade	Est	Centre Nord	Sud-Ouest	Boucle du Mouhoun	Centre-Est	Plateau Central	Centre Sud	Sahel
Composante 1. Développement des filières économiques porteuses et transformation des unités de production informelles														
les filières porteuses sont promues	Identifier les filières porteuses dans chaque région	30,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
	Elaborer des plans d'action filières	50,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	Mettre en place les mécanismes facilitant l'écoulement des produits des filières	140,00												
	Sous total	**220,00**	**30,00**	**30,00**	**30,00**	**30,00**	**30,00**	**30,00**	**30,00**	**30,00**	**30,00**	**30,00**	**30,00**	**30,00**
Les UPI utilisent les outils modernes de management	Renforcer les capacités managériales des UPI	306,00	153,00	69,00	69,00	69,00	69,00	69,00	69,00	69,00	69,00	69,00	69,00	69,00
	Appuyer les UPI pour la conduite d'études stratégiques (PA ,PM,PDS)	1 010,00	505,00	102,00	102,00	102,00	102,00	102,00	102,00	102,00	102,00	102,00	102,00	102,00
	Effectuer des voyages d'études et de prospection commerciale	300,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00
	Doter chaque chef lieux de région dispose d'un centre d'exposition multi-métiers	700,00	500,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00
	Assistance/conseil	400,00	200,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00
	Sous total	2 716,00	1 538,00	726,00	726,00	726,00	726,00	726,00	726,00	726,00	726,00	726,00	726,00	726,00
Le savoir faire technique des UPI s'est amélioré	Renforcer les compétences des acteurs en charge des formations	500,00	250,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
	Renforcer des capacités techniques des UPI	2 000,00	500,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
	Assurer le suivi-post formation	100,00	25,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	Renforcer les centres de métier en équipement et infrastructures	2 226,00	800,00	600,00	600,00	500,00	400,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
	Recyclage	300,00	100,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
	Sous total	**5 126,00**	**1 675,00**	**910,00**	**910,00**	**810,00**	**710,00**	**560,00**	**560,00**	**560,00**	**560,00**	**560,00**	**560,00**	**560,00**
le capital productif (technologie et équipements) des UPI est renforcé	Elaborer un répertoire des métiers	3,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
	Elaboration de répertoires des technologies par corps de métier	50,00	25,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00

	Identifier et vulgariser les bonnes pratiques	73,33	24,83	17,03	16,25	15,97	10,03	8,27	7,70	5,78	5,22	4,46	2,28	1,86
	Mettre en place des infrastructures et équipements structurants au profit des UPI	5 000,00	2 000,00	1 000,00	500,00	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00
	Former les UPI en matière de gestion des équipements	98,00	32,50	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	Sous total	**5 224,33**	**2 084,33**	**1 044,03**	**543,25**	**442,97**	**437,03**	**435,27**	**434,70**	**432,78**	**432,22**	**431,46**	**429,28**	**428,86**
Des grappes sont créées pour booster et optimiser les activités des UPI	Sensibiliser les UPI et leur regroupement sur les questions relationnelles et leur entreprise	45,00	11,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00	9,00
	Appuyer les UPI à la création des grappes	40,26	15,73	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
	Appuyer à la mise en activité des grappes	200,00	70,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
	Sous total	**285,26**	**96,73**	**51,00**	**51,00**	**51,00**	**51,00**	**51,00**	**51,00**	**51,00**	**51,00**	**51,00**	**51,00**	**51,00**
Le financement des activités des UPI est facilité	Former les UPI en financement des entreprises	166	59	40	39	38	24	20	18	14	12	11	5	4
	Former les UPI en gestion de crédit	83	30	20	19	19	12	10	9	7	6	5	3	2
	Constitutuer un fonds de garantie pour faciliter l'accès au crédit	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Constitutuer un fonds de soutien (projets innovants et équipements)	2 500	1 000	300	300	300	200	150	150	100	100	100	75	75
	Elaborer et vulgariservun code de financement	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Accompagner les UPI pour l'accès au financement	50	25	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	Sous total	**4 804,60**	**1 118,53**	**380,73**	**377,95**	**376,94**	**255,77**	**199,48**	**197,46**	**140,63**	**138,60**	**135,89**	**103,11**	**101,63**
Des outils de planification et de communication sont disponibles ainsi que les équipements de travail	Elaborer des plans d'actions au profit des corps de métiers	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
	Effectuer les études préliminaires	0,00	30,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
	Equipements/ logistique	91,04	32,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
	Elaborer une base de données informatisée (SGBDR) pour le suivi et la capitalisation des expériences	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
	Sous total	**136,04**	**107,00**	**95,00**	**95,00**	**95,00**	**95,00**	**95,00**	**95,00**	**95,00**	**95,00**	**95,00**	**95,00**	**95,00**
Gestion de la composante assurée	Assurer les frais de personnel	1 324,20	586,20	334,20	334,20	274,20	346,20	298,20	322,20	370,20	370,20	298,20	298,20	322,20
	Assurer le fonctionnement	124,16	40,00	37,00	37,00	37,00	37,00	37,00	37,00	37,00	37,00	37,00	37,00	37,00
	Missions d'évaluation/supervision/suivi /capitalisation	100,00	40,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00

	Former le personnel en charge de l'excécution	40,00	15,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	Sous total	**1 588,36**	**681,20**	**401,20**	**401,20**	**341,20**	**413,20**	**365,20**	**389,20**	**437,20**	**437,20**	**365,20**	**365,20**	**389,20**
COUT TOTAL composante 1		**20 100,58**	**7 330,79**	**3 637,96**	**3 134,41**	**2 873,11**	**2 718,01**	**2 461,95**	**2 483,36**	**2 472,61**	**2 470,01**	**2 394,55**	**2 359,59**	**2 381,69**
Composante 2: developpement des services énergétiques modernes et aux infrastructures socioéconomiques de base														
Le socle infrastructurel est renforcé pour soutenir l'émergence de l'économie locale	Doter les collectivités territoriale et les populations d'infrasturctures socioéconomiques	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**	**7 265,00**
Les populations et les collectivités disposent de services énergétiques modernes	Doter les collectivités territoriale et les populations de services energétiques modernes	**7 010,19**	**6 350,59**	**6 163,14**	**6 377,04**	**6 731,74**	**6 199,39**	**6 685,84**	**6 559,79**	**6 164,89**	**6 521,49**	**6 389,24**	**6 765,49**	**6 187,88**
Gestion de la composante assurée	Assurer la gestion de la composante	**2 955,60**	**526,50**	**526,50**	**526,50**	**526,50**	**526,50**	**526,50**	**526,50**	**526,50**	**526,50**	**526,50**	**526,50**	**526,50**
COUT TOTAL composante 2		**17 230,79**	**14 142,09**	**13 954,64**	**14 168,54**	**14 523,24**	**13 990,89**	**14 477,34**	**14 351,29**	**13 956,39**	**14 312,99**	**14 180,74**	**14 556,99**	**13 979,38**
Composante 3 :Protection sociale et inclusion des ménages vulnérables dans le circuit économique														
318079 ménages vulnérables bénéficies des transferts monnetaires et sont dotés de capacités pour participer à l'économie locale	Cibler les ménages pauvres pour le passage à l'échelle dans la région et constituer une base de données sur les ménages à travers le SIG	17,69	46,26	43,64	46,63	10,25	56,71	43,59	22,41	76,77	29,55	25,21	22,00	46,71
	Effectuer des transferts monétaires au profit des ménages	3 533,71	9 252,98	4 728,20	9 326,62	2 049,53	5 670,60	8 717,90	4 482,19	15 354,46	2 954,64	7 184,74	4 400,45	1 868,26
	Recruter une agence de micofinance pour le paiement des transferts monétaires	35,34	92,53	87,28	93,27	20,50	56,71	87,18	44,82	153,54	29,55	71,85	44,00	18,68
	Assurer l'éducation financière et sociale des ménages	17,67	46,26	43,64	46,63	10,25	56,71	174,36	22,41	153,44	29,55	25,24	22,00	9,34
	Appuyer les femmes bénéficiaires des cash transferts dans la mise en œuvre des activités productives	188,77	494,28	466,25	498,22	109,48	466,25	465,70	239,43	820,22	157,83	269,38	235,07	99,80
Gestion de la composante assurée	Assurer la gestion de la composante	379,32	993,23	536,90	1 001,14	220,00	630,70	948,87	481,13	1 655,84	320,11	757,64	472,35	204,28
COUT TOTAL composante 3		**4 172,49**	**10 925,56**	**5 905,92**	**11 012,50**	**2 420,00**	**6 937,66**	**10 437,60**	**5 292,40**	**18 214,28**	**3 521,22**	**8 334,06**	**5 195,88**	**2 247,06**
COMPOSANTE 4: : Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations														

	Elaborer un document de politique cadre	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00
	Organiser des ateliers d'information et d'échanges avec les SFD de la Région sur les conditions d'accès au financement afin d'obtenir leur adhésion.	15,00	30,00	20,00	20,00	10,00	25,00	15,00	15,00	30,00	15,00	15,00	15,00	15,00
	Selectionner les SFD partenaires	2,00	2,00	4,00	4,00	3,00	5,00	3,00	4,00	6,00	2,00	2,00	2,50	2,50
Le taux de pénétration et la couverture géographique du pays par les SFD s'est accrus.	Mettre des lignes de crédit à la disposition des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) partenaires de la région pour élargir leur offre de services financiers au profit des jeunes promoteurs ruraux et des MPME	850,00	1 350,00	900,00	1 150,00	800,00	1 300,00	750,00	600,00	1 250,00	650,00	950,00	650,00	550,00
	Renforcer les fonds de crédit du FAARF pour service plus de femmes demandeuse de crédit et plus de localités.	400,00	500,00	350,00	650,00	450,00	350,00	600,00	300,00	500,00	350,00	400,00	400,00	350,00
	Ouvrir une ligne de credit au profit des femmes PME de la region	250,00	500,00	150,00	150,00	200,00	200,00	250,00	100,00	350,00	150,00	200,00	150,00	175,00
	créer dans les localitées non couvertes des points de service de micro finance en combinant les innovation au pratiques traditionnelles de la micro finance,	50,00	50,00	250,00	350,00	150,00	250,00	250,00	350,00	550,00	150,00	50,00	50,00	50,00
Un dispositif d'accompagnement technique des promoteurs est mis en œuvre	Former les bénéficiaires du FAARF de la region en éducation financière	100,00	130,00	130,00	130,00	75,00	130,00	130,00	75,00	130,00	75,00	120,00	60,00	130,00
	Former les clients des SFD partenaires de la region en éducation financière	30,00	300,00	300,00	300,00	250,00	300,00	250,00	200,00	300,00	250,00	300,00	150,00	200,00
	Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information au profit des populations du Sahel (Théâtres-fora, émissions radiophoniques etc…)	20,00	30,00	25,00	25,00	15,00	25,00	15,00	15,00	30,00	15,00	15,00	15,00	20,00
	Identifier et signer une convention avec des partenaires d'appui conseil	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	accompagner des jeunes promoteurs evoluant dans les secteurs porteurs de la région	50,00	50,00	40,00	50,00	50,00	70,00	50,00	30,00	50,00	30,00	30,00	40,00	40,00
	Sous total 1	1 782,00	2 952,00	2 179,00	2 839,00	2 013,00	2 665,00	2 323,00	1 699,00	3 206,00	1 697,00	2 092,00	1 542,50	1 547,50

les modes de finance islamique sont adoptés par les SFD pour le financement des Micro et Très Petites Entreprises (MPTE)	Organiser des ateliers de sensibilisation et d'information des SFD de la Région du Sahel en finance islamique	20,00	30,00	25,00	25,00	15,00	25,00	15,00	15,00	30,00	15,00	15,00	15,00	20,00
	Sélectionner les SFD partenaires sur la finance islamique	8,00	8,00	8,00	8,00	5,00	5,00	5,00	5,00	8,00	6,00	6,00	6,00	4,00
	Mettre en place une assistance technique au profit des SFD sélectionnés	20,00	30,00	25,00	25,00	15,00	25,00	15,00	15,00	30,00	15,00	15,00	15,00	20,00
le mobile banking est développé par les SFD	Organiser des ateliers de sensibilisation et d'information des SFD de la Région du Sahel sur le mobile banking	20,00	20,00	15,00	15,00	10,00	10,00	10,00	10,00	15,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	Mettre en œuvre le mobile Banking au sein du FAARF.	75,00	75,00	70,00	70,00	55,00	75,00	65,00	65,00	75,00	55,00	55,00	55,00	70,00
	Appuyer les SFD à accéder à une plateforme de Mobile banking	85,00	85,00	80,00	70,00	70,00	75,00	70,00	70,00	85,00	70,00	70,00	70,00	75,00
	Renforcer le Système d'Information de Gestion (SIG) du FAARF	50,00	45,00	45,00	45,00	20,00	45,00	20,00	20,00	40,00	25,00	25,00	25,00	20,00
	Renforcer le Système d'Information de Gestion (SIG) des SFD partenaires.	100,00	100,00	80,00	80,00	75,00	75,00	65,00	65,00	80,00	75,00	75,00	75,00	75,00
	Sous total 2	378,00	393,00	348,00	338,00	265,00	335,00	265,00	265,00	363,00	271,00	271,00	271,00	294,00
Les acteurs du FAARF, des SFD et les autres acteurs du secteur sont formés dans les thématiques de l'innovation financière	Former le FAARF et les SFD partenaires en Mobile Banking	15,00	15,00	15,00	15,00	12,50	12,50	12,50	12,50	15,00	15,00	12,50	12,50	15,00
	Former le FAARF et les SFD partenaires en finance islamique	15,00	15,00	15,00	15,00	12,50	12,50	12,50	12,50	15,00	15,00	12,50	12,50	15,00
Les SFD partenaires et les representants régionaux du FAARF sont appuyés sur le plan technique et institutionnel	Doter les SFD partenaires en équipements	65,00	75,00	75,00	52,00	50,00	60,00	55,00	50,00	80,00	50,00	52,00	52,00	60,00
	Doter les representants régionaux du FAARF en équipements	15,00	15,00	15,00	15,00	12,50	12,50	12,50	12,50	15,00	15,00	12,50	12,50	15,00
	Doter l'UGC (le FAARF) en équipements	285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Former le FAARF et les partenaires en suivi-évaluation	10,00	7,50	7,50	7,50	5,00	5,00	5,00	5,00	7,50	5,00	7,50	7,50	25,00
	Former l'équipe du FAARF et les autres partenaires en gestion de projets	10,00	10,00	10,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	10,00	5,00	5,00	5,00	15,00
	Sous total 3	415,00	137,50	137,50	109,50	97,50	107,50	102,50	97,50	142,50	105,00	102,00	102,00	145,00

Gouvernance de la Composante	Assurer le fonctionnement de UGC	350,00	375,00	350,00	350,00	250,00	250,00	250,00	250,00	400,00	225,00	220,00	220,00	115,00
	Sous total 4	350,00	375,00	350,00	350,00	250,00	250,00	250,00	250,00	400,00	225,00	220,00	220,00	115,00
COUT TOTAL composante 4		**2 925,00**	**3 857,50**	**3 014,50**	**3 636,50**	**2 625,50**	**3 357,50**	**2 940,50**	**2 311,50**	**4 111,50**	**2 298,00**	**2 685,00**	**2 135,50**	**2 101,50**
Assurer la gestion de la Coordination nationale		1 451,00	1 451,00	1 451,00	1 451,00	1 451,00	1 451,00	1 451,00	1 451,00	1 451,00	1 451,00	1 451,00	1 451,00	1 451,00
TOTAL BUDGET PAR REGION		**45 879,86**	**37 706,94**	**27 964,01**	**33 402,94**	**23 892,85**	**28 455,06**	**31 768,39**	**25 889,54**	**40 205,77**	**24 053,22**	**29 045,35**	**25 698,95**	**22 160,63**

Annexe 4 : Programme de Transformation et de Modernisation de l'Economie informelle (PTM-EI)

Lancé en 2014, l'objectif global du programme de Transformation et de Modernisation de l'Economie informelle (PTM-EI) est de « contribuer à la promotion d'une croissance forte et accélérée et de l'emploi par la transformation et la modernisation des micros entreprises informelles » dans la région du Centre. A ce stade, les résultats clés du projet et les leçons apprises sont :

De façon spécifique il s'agit de i) appuyer la transformation et la modernisation des micros- entreprises du secteur informel, ii) appuyer la formalisation des unités de production informelles; iii) mettre en place des mécanismes de financement et d'autofinancement dans le cadre du développement des micros entreprises ; iv) permettre l'évolution des entreprises par des moyens de transfert de technologie rapides et innovants ; et v) faciliter l'émergence des micros entreprises par leur formalisation.

Le principal résultat attendu du projet est que « Les Unités de Production Informelles se sont regroupées en structures de coopération et se sont modernisées et formalisées grâce à l'action du programme ».

Les principaux résultats correspondants à cet objectif se présentent comme ci-dessous :

- Les collectivités, les OSC, les PTF et les partenaires socio-professionnels sont sensibilisés et régulièrement informés des enjeux du programme ;
- 144 volontaires et 18 superviseurs sont recrutés et formés pour la réalisation d'une enquête et à l'accompagnement d'entreprises sur la base d'un plan de formation par créneau porteur identifié ;
- Un répertoire des activités et des micro-entreprises de l'économie informelle validé est disponible ;
- Des formations ciblées et appropriées sont assurées aux promoteurs et travailleurs des activités et micro-entreprises retenues ;
- Les UPI regroupées en systèmes productifs viables sont solidement accompagnées ;
- Une stratégie de structuration du marché des produits locaux est élaborée et mise en œuvre pour l'écoulement des produits des entreprises ;
- Des crédits sont accordés aux entreprises et aux Groupements retenus ;
- Les UPI ont amélioré leurs technologies et équipements ainsi que les infrastructures ;
- Des rencontres sont tenues et facilitées entre les différents partenaires du programme ;
- Des structures relais sont en partenariat avec le programme ;
- Des indicateurs de performance des micro-entreprises sont élaborés ;
- Des rapports périodiques sur l'état d'avancement technique et financier sont disponibles.

Annexe 5 : Programme national des plates formes multifonctionnelles (PTFM)

Le Programme National Plates-Formes Multifonctionnelle pour la Lutte Contre la Pauvreté (PN-PTFM/LCP) vise à fournir aux populations rurales des services énergétiques, accessibles et à moindre coût pour un développement économique local durable (2000-2004). La phase de consolidation (2010-2015) avait pour objectif d'élargir l'accès à des services énergétiques de base décentralisés et abordables, fournis par la plateforme multifonctionnelle (PTFM), comme moyen d'accroissement des revenus et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, en faveur des populations rurales, notamment les couches féminines. Les résultats attendus étaient : i) un parc national d'au moins 1.700 unités fonctionnelles, ii) au moins 2,5 millions de personnes touchées soit 23% de la population rurale du pays. La deuxième phase du programme était bâtie autour de quatre (04) axes majeurs qui structurent ses activités : i) le développement de l'entreprenariat rural lié aux services énergétiques de la PTFM ; ii) l'amélioration des conditions d'offre de services essentiels de base par la fourniture de services énergétiques de la PTFM aux infrastructures communautaires, iii) le développement d'alternatives technologiques durables et d'amélioration des performances techniques de la PTFM, iv) le développement institutionnel par le renforcement des capacités.

Au 31 décembre 2015, les résultats clés du programme sont les suivants :

- L'implantation de 1051 entreprises PTFM au profit d'autant de villages. Parmi ces implantations, 127 sont des PTFM avec micro réseau d'électricité, 54 sont des PTFM mixtes solaire-gasoil et une PTFM à biogaz. Ainsi, sur une prévision d'accroissement du parc à 1700 PTFM, le portefeuille en fin d'exécution de la phase est de 1492 PTFM soit un niveau d'atteinte de 87,65%. Cependant, 2 000 demandes d'acquisition de plates-formes insatisfaites sont enregistrées auprès des ALR ;
- Plusieurs innovations ont été réalisées et ont permis aux entreprises PTFM de rendre plus efficacement des services énergétiques aux populations rurales. Ces innovations sont essentiellement les châssis rail à trois parties et le système sans marteau, l'insonorisation, les PTFM nouvelles configurations, les PTFM fonctionnant au biocarburant et les PTFM hybrides (gasoil/solaire) ;
- Des actions de renforcement des capacités ont été réalisées sur divers thèmes (gestion de crédit, gestion des MER, technique spécifique) au profit de 50 834 promotrices et une mobilisation de 2 374 758 372 FCFA de crédit auprès des Systèmes financiers décentralisés (institutions de microfinance) ;
- Le programme a contribué à l'affirmation du leadership de la femme en milieu rural. Les diverses actions développées notamment la création et la gestion d'unités économiques, le droit à la propriété de biens et services, le droit à la formation, le développement organisationnel ont permis d'améliorer le statut de la femme en milieu rural et de l'insérer dans les chaines de productions ;
- La promotion de l'économie locale à travers la valorisation des filières agroalimentaires prioritaires ;
- La mutation des entreprises PTFM standards à l'échelle de mini industries de transformation agroalimentaire.

Les leçons apprises de la mise en œuvre du programme sont les suivants :

- La mise en œuvre d'un nombre important de plateformes multifonctionnelles (1051) et le développement progressif d'un réseau de partenariats opérationnels ont permis le maillage et l'existence de capacité nationale à même de soutenir une mise à l'échelle sur l'ensemble du territoire national ;
- L'utilisation adéquate de la PTFM contribue à la réduction de la pénibilité de la corvée des femmes et au gain de temps d'au moins 03 heures par jour ;
- L'entreprise PTFM contribue à l'autonomisation économique de la femme en milieu rural ;
- La transformation agroalimentaire est gage de valorisation des filières et amélioration des rendements ;
- Les effets escomptés de la PTFM sur le développement des activités économiques locales ne sont pas systématiques sans le développement d'actions spécifiques de renforcement des capacités et de mise en réseau, y compris à travers des chaines de valeurs pertinentes ;

- La cohésion au sein du groupement constitue un facteur déterminant du bon fonctionnement et de la durabilité de la PTFM ;
- L'implication des femmes dans les activités de la PTFM renforce la participation et le leadership pour une bonne conduite des activités des femmes et de la communauté ;
- L'utilisation de l'énergie solaire a renforcé les activités de transformation des PTFM et a amélioré les marges bénéficiaires des gestionnaires à travers l'introduction d'une gamme de services plus diversifiés ;
- La mise en place d'un système de suivi-reporting solide et transparent est gage d'un plus fort engagement des partenaires.

Annexe 6 : Projet de filets sociaux

Le Burkina Faso a bénéficié d'un crédit IDA de 25 milliards pour financer le projet filets sociaux. Ce montant était insuffisant pour couvrir l'ensemble du pays. Le pays a donc opté pour un démarrage au niveau de quelques régions pilotes avant d'envisager un passage à l'échelle. Le projet est mis en œuvre dans trois (03) régions enregistrant les taux les plus élevés de pauvreté chronique et de malnutrition sévère. Les bénéficiaires directs du projet sont les ménages vulnérables ayant des enfants de moins de 15 ans. La durée du projet est de 5ans.

L'objectif de développement du projet est de renforcer les revenus de ménages pauvres et établir les fondements d'un système de base de filets sociaux au Burkina Faso. Ce renforcement du revenu des ménages pour investir dans le développement humain durable devrait se traduire par:

- L'augmentation du nombre d'inscription à l'école primaire dans les zones d'intervention;
- La diminution du taux de malnutrition des enfants (due à la pauvreté et aux facteurs culturels);
- L'amélioration de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois.
- L'augmentation du taux de consultations prénatales et postnatales;
- La fréquentation des centres de santé pour les soins de santé des enfants;
- L'Hygiène et assainissement;
- La planification familiale: un enfant par choix et en fonction des moyens disponibles;
- Le développement et l'éveil intellectuel de la petite enfance.

Les composantes du projet sont : i) Transferts monétaires et programmes de sensibilisation destinés aux ménages les plus pauvres, ii) Etablissement des fondements d'un système national de base de filets sociaux, iii) Gestion du projet. Sur la base de critères de sélection combinant le taux de pauvreté chronique et le taux de prévalence de la malnutrition infantile chronique, trois (03) régions, 7 provinces et 50 communes. Le ciblage catégoriel a été utilisé pour identifier les ménages éligibles au projet.

Le projet vise à toucher 40 000 ménages, soit 316 000 personnes composées de ménages pauvres ayant des enfants de moins de quinze (15) ans, de femmes enceintes et de femmes allaitantes, transfert d'espèces mensuel est de 10 000 FCFA pour les ménages de moins de 5 enfants et 13 000 FCFA pour les ménages de 5 enfants et plus.

Démarré en Septembre 2014, le projet a permis d'obtenir les résultats suivants:

- L'adoption d'une méthodologie de ciblage qui est la combinaison de quatre méthodes (ciblage géographique, catégoriel, proxy means test, validation communautaire) ;
- Le transfert d'espèces à 15 000 ménages de la région du Nord ;
- La mise en œuvre de mesures d'accompagnement afin que les ressources transférées contribuent au développement humain en général, et à l'amélioration de la nutrition, et au développement de la petite enfance en particulier ;
- La mise en œuvre des activités productives;
- La mise en place d'une base de données à travers le système d'information et de gestion (SIG) ;

A ce stade, les leçons tirées de la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- Les transferts monétaires permettent d'améliorer la qualité et le nombre de repas du ménage vulnérable, de faire face aux frais de scolarité et de fournitures scolaires des enfants;
- Les transferts monétaires offrent le moyen au ménage vulnérable de fréquenter les centres de santé et de faire face aux frais médicaux ;
- Grace aux transferts monétaires, les ménages vulnérables peuvent entreprendre des activités génératrices de revenus.

Annexe 7 : Programme d'appui au financement adapté à l'agriculture familiale (AgriFinance Burkina)

Le Programme d'appui au financement adapté à l'agriculture familiale (AgriFinance-Burkina) est une initiative du Gouvernement avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de United Nations Capital Development Fund (UNCDF). Il vise à améliorer l'accès aux services financiers et techniques adaptés aux besoins des petits exploitants agricoles afin d'améliorer la sécurité alimentaire, l'auto-employabilité des jeunes et la sécurisation des revenus des femmes en milieu rural. Le programme couvre les zones de l'Est, du Nord et de la Boucle du Mouhoun. Il ambitionne de s'étendre à tout le pays. Démarré officiellement le 07 août 2015, le Programme comporte cinq (5) composantes dont les résultats attendus sont i) 04 IMF offrent des services financiers adaptés à 20 000 exploitants familiaux, ii) 08 prestataires locaux de services techniques fournissent des services techniques et d'accompagnement appropriés aux petits exploitants ainsi qu'aux IMF soutenant leur financement, iii) 25 000 petits exploitants dont 12 500 et 6500 jeunes ont renforcé leur capacité de production (y compris stockage, transformation, commercialisation) et améliorent la gestion de leur revenu, iv) Une feuille de route autour de l'inclusion financière pour soutenir l'agriculture est établie, v) l'expérience d'adaptation des services financiers aux besoins de l'agriculture familiale par les IMF est capitalisée, documentée et diffusée.

Les résultats clés obtenus après 15 mois d'activités, sont les suivants :

- 04 institutions de microfinance et à 05 prestataires de services techniques sélectionnés;
- Cinq (05) produits financiers (microbail/micrésol/crédits équipements, warrantage, assurance agricole, crédits PME agricoles, monétique avec du mobile banking) en cours d'amélioration ou de développement en vue de les adapter aux besoins des exploitants agricoles, les PME rurales;
- Les capacités des IMF et des Prestataires locaux de services techniques agricoles sur l'approche chaines de valeurs, le conseil à l'exploitation familiale et l'éducation financière ont été renforcées ;
- Les exploitants agricoles (maraichers, bouchers, groupements de femmes) ont été formes sur l'éducation financière, et sensibilises et enrôlés sur l'assurance récolte ;
- Diagnostic de la demande des services financiers selon la méthodologie FinScope en cours de mise en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale d'inclusion financière.

Les leçons apprises par le biais d'AgriFinance sont les suivantes :

- La collaboration entre les institutions financières et les prestataires techniques d'accompagnement est nécessaire pour développer des services complémentaires aux exploitants agricoles ;
- L'approche chaine de valeurs agricoles constitue une valeur ajoutée pour le financement et l'accompagnement du monde agricole car elle se base sur le maillon à actionner afin de faire évoluer tous les intervenants, depuis la production jusqu'au consommateur final ;
- L'implication des bénéficiaires : la participation des bénéficiaires et de leurs organisations faitières dans tout le processus, s'inscrit dans une perspective d'accélération de l'inclusion financière, de pérennité et de durabilité du programme. Ainsi, ils ont participé à la mise en œuvre des actions du programme à travers le diagnostic participatif et le développement des produits et services à leur fournir.

Annexe 8 : Projet d'autonomisation économique de la femme rurale par l'inclusion financière (MicroLead)

MicroLead est une initiative de UNCDF mise en place pour accompagner le secteur privé local (les institutions financières) à développer, piloter et faire évoluer les services de micro-épargne pour les populations à faibles revenus et les populations rurales, en particulier les femmes. Ces institutions sont soutenues dans leurs efforts d'atteindre les marchés ruraux avec des produits basés sur la demande, centrés sur les besoins des clients, offerts à des prix responsables et via des canaux de distribution alternatifs (comme les agents ruraux, les téléphones mobiles, les agents itinérants, les terminaux de paiement électroniques), en mettant en relation les groupes d'épargne et de crédit informels avec les institutions financières formelles tout en s'appuyant sur la finance numérique. Lesdits services financiers sont proposés conjointement avec l'éducation financière.

Lancé en Avril 2015 au Burkina Faso, le projet MicroLead d'autonomisation économique de la femme rurale par l'inclusion financière vise le renforcement des capacités des femmes à travers l'accès et l'utilisation de services financiers incorporant des solutions digitales et adaptées à leurs besoins financiers par la proximité du service financier et le coût réduit.

Les résultats attendus au terme du programme sont les suivants :

Les premiers constats du projet sur le terrain ont révélé sa pertinence (services adaptés), en atteste les résultats chiffrés en un peu plus d'une année de mise en œuvre : deux (02) nouveaux produits financiers développés, deux (02) modules d'éducation financière délivrés par le moyen de téléphones mobiles, plus de 40.000 femmes formées et desservies par les institutions financières avec des produits de finance digitale par le biais de la mise en relation des groupes de femmes avec les prestataires de services financiers, et la création de nouveaux métiers avec la formation d'agents communautaires, etc.) dans les régions de Loroum, Yatenga, Zondoma, Passore et Sissili.

Les leçons apprises par le biais du projet MicroLead sont les suivantes :

- L'éducation et la mise en relation des groupes de femmes avec les institutions financières répond à un besoin critique pour les ménages vulnérables notamment en termes de renforcement du capital humain, de renforcement de la résilience financière et de l'autonomisation économique des femmes ;

- L'implication de prestataires de services financiers est critique pour envisager un déploiement accéléré et également toucher les populations les plus vulnérables;

- La contribution de la finance digitale est un facteur critique de succès dans la mesure où elle permet l'accès durable à des services financiers en associant la sécurité, la proximité et le cout réduit ;

- Le modèle de renforcement de la capacité des femmes bénéficiaires par l'éducation financière apportée de façon digitale est durable et soutenable car il permet non seulement d'avoir un impact sociétal avéré par le renforcement des capacités des femmes rurales et leur capacité de mieux gérer leur finance, il permet la création de nouveaux métiers comme les agents communautaires qui sont responsables de l'éducation financière et enfin il permet de réaliser l'éducation financière à un cout cinq à dix (10) fois moindre que les approches traditionnelles ne faisant aucun recours aux moyens numériques.

Annexe 9 : Situation de référence des principales filières agricoles au Burkina Faso (2013)

Le Développement des filières agricoles vise à améliorer durablement leur contribution à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à une croissance accélérée de l'économie nationale. En effet, la contribution globale des filières agricoles au PIB est estimée à 30,1% en 2008 (INSD, 2011). Les produits agricoles ont contribué pour environ 30% aux recettes d'exportations en 2009 et constitue l'essentiel des emplois dans le monde rural et urbain. Les objectifs spécifiques du diagnostic visent à (i) renforcer l'organisation des acteurs et la structuration des filières agricoles ; (ii) améliorer l'accès des acteurs au financement ; (iii) promouvoir la valorisation des produits agricoles ; (iv) renforcer les capacités techniques des acteurs des filières et (v) améliorer la commercialisation des produits agricoles. La promotion des filières est une option nationale, exprimée dans différents documents de politique et de stratégie tels que la SDR, le document de la Révolution verte, le PNSR qui est le cadre d'opérationnalisation de la SDR et de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) dans le secteur rural pour la période 2011-2015.

Dans le cadre des orientations politiques, des plans d'actions ont été élaborés et des stratégies sont mises en œuvre pour le développement des filières agricoles prioritaires et/ou porteuses. Ainsi, les céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs), le riz, le niébé, le coton, les oléagineux, le sésame, les fruits et légumes et le manioc sont des filières qui disposent chacune de plan et ou/ de stratégie de développement. Par ailleurs, plusieurs projets et programmes sont également mis en œuvre pour appuyer le développement des filières agricoles (PAFASP, PROFIL, DYFAB, PADABII, PDA/GIZ, PPAAO, PIGEPE, PABSO, etc).

Au regard de la diversité des intervenants et au vue des similitudes des initiatives prises et des actions menées autour de l'environnement des filières, l'intérêt s'est avéré de capitaliser les acquis et de rechercher une synergie d'actions pour plus d'efficacité et d'harmonie dans les interventions.

Quatorze filières agricoles (mais, riz, coton, niébé, soja, arachide, sésame, anacarde, oignon, manioc, sorgho, mangue, banane, tomates) ont fait l'objet d'analyse débouchant sur une situation de référence de tous les maillons de la filière production, transformation, commercialisation et consommation.

Le diagnostic révèle qu'en dehors de la filière coton qui est assez bien organisée, les contraintes au niveau de la production sont entre autres :

(i) l'insuffisance et l'irrégularité spatio-temporelle des précipitations avec une tendance à la baisse, (ii) la baisse de la fertilité des sols, (iii) les fortes pressions démographiques sur les terres agricoles avec des coefficients d'intensité culturale suffisamment élevés, (iv) l'insécurité foncière, (v) la faible maîtrise de l'eau, (vi) le coût élevé des intrants et des équipements et (vii) le taux élevé d'analphabètes au niveau des producteurs. Quant à la transformation, elle reste handicapée par le coût élevé de l'énergie et des équipements de transformation tandis que les principales contraintes à la commercialisation sont (i) l'étroitesse du marché de certains produits comme le soja ou le manque de débouchées sûrs, (ii) le manque ou l' insuffisance d'infrastructures adaptées pour la conservation et la commercialisation (tomates, banane, oignon), (iii) l'enclavement des zones de production, (iv) l'insuffisance d'intégration effective des marchés régionaux et (vi) la volatilité des prix. Le problème de financement constitue une contrainte majeure pour le développement des filières.

Malgré ces contraintes, on note que les filières agricoles ont des potentiels qui reposent sur la disponibilité de terres agricoles (pluviales et irriguées) qui avec l'adoption de bonnes pratiques agricoles pourrait induire des gains de productivité, l'existence d'une recherche agricole en phase avec le développement des filières (mise à disposition de paquets techniques adéquats), les projets et programmes d'appuis aux filières, la volonté politique de promouvoir les filières dites stratégiques et/ou porteuses et enfin, le développement d'un marché sous régional sur lequel le Burkina Faso présente des avantages comparatifs pour des produits comme le maïs, l'arachide, la tomate, etc.

Annexe 10 : Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF)

Le Fonds d'appui aux activités génératrices des femmes, créé par Kiti N° AN VIII-0034/FP/MF du 13 septembre 1990 est une institution gouvernementale placée sous la tutelle technique et financière du Ministre chargé des Finances et engagée dans la promotion des activités économiques des femmes pour la lutte contre la pauvreté. A cette fin, la micro finance est le mécanisme ou l'instrument privilégié sur lequel s'appuie le FAARF pour réaliser sa mission fondamentale à savoir : promouvoir l'accès des femmes au crédit.

Tous les crédits octroyés visent à améliorer le statut de la femme, augmenter le pouvoir économique de la femme, élever son niveau d'accès à l'éducation, aux services de santé, d'hygiène et de nutrition pour lui permettre de participer plus activement au processus de développement du pays.

Le FAARF a connu une extension géographique progressive de ses actions et couvre à présent quatre mille trois cent trente-sept (4337) villes/villages repartis dans toutes les quarante-cinq (45) provinces du Burkina Faso.

En termes de résultats significatifs, le FAARF a, au 31 décembre 2016, mis en place depuis sa création un million sept cent neuf mille cinq cent cinquante un (1 709 551) crédits d'un montant cumulé de soixante-seize milliards cinq cent dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent dix (76 519 299 310) francs CFA, et formé en divers modules, quarante-trois mille cinquante-quatre (43 054) femmes.

Au cours de 2016, un montant total de neuf milliards quatre cent six millions cent soixante-neuf mille cinq cent (9 406 169 500) francs a été accordé à cent quarante-cinq mille trois cent cinquante-cinq (145 355) bénéficiaires.